



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des finances AFF

Berne, le 15 novembre 2022

Retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons 2017–2020

Rapport

en réponse au postulat 14.3951 Amherd du
26.09.2014

Table des matières

1	Introduction	3
2	Dépenses de la Confédération, répartition par canton	4
3	Origines des recettes de la Confédération par canton	8
4	Solde de financement de la Confédération par canton	11
5	Conclusion	12
6	Annexe	14
6.1	Mise en œuvre du postulat	14
6.1.1	Marche à suivre	14
6.1.2	Limites de l'analyse	15
6.1.3	Mode de répartition des recettes et des dépenses de la Confédération	17
6.2	Répartition des dépenses et recettes de la Confédération entre cantons	21
6.2.1	Répartition des dépenses de la Confédération entre cantons	21
6.2.2	Répartition des recettes de la Confédération entre cantons	27
6.3	Impact des dépenses en lien avec la pandémie de COVID-19	28

1 Introduction

Le 26 septembre 2014, la conseillère nationale (aujourd'hui conseillère fédérale) Viola Amherd a déposé le postulat 14.3951, *Retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons. Plus de transparence*¹. Il a été adopté par le Conseil national le 22 septembre 2016. Le Conseil fédéral a été chargé d'établir tous les quatre ans un rapport sur les retombées économiques de ses activités dans les cantons. Il doit notamment indiquer quelle valeur ajoutée est générée par la création d'emplois et l'attribution de travaux dans les différents cantons. Le premier rapport qui couvre la période 2013–2016 est paru en octobre 2018. Le présent rapport traite la période 2017–2020.

La situation géographique des cantons, leur développement économique propre et d'autres causes entraînent une répartition inégale de la substance fiscale. Pour réduire de manière socialement acceptable les disparités qui en découlent, en termes de charges fiscales et de dotations en biens publics, un système de péréquation financière a été développé sur le plan cantonal et fédéral. Sous l'ancien système, appliquée avant 2008, la politique régionale visait à réaliser cet objectif à l'aide des dépenses de transfert et des dépenses d'achat et de personnel (mots-clés: décentralisation de l'administration fédérale, régionalisation des achats). Or, en vertu de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération, les dépenses d'achat et de personnel doivent être engagées conformément à des critères économiques². Elles se prêtent donc peu à la réduction des disparités régionales. C'est une des raisons pour lesquelles une priorité élevée a été donnée à la réduction des inégalités dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), entrée en vigueur en 2008. Depuis lors, les dépenses de transfert sont l'instrument qui permet de réduire les disparités régionales, tandis que les dépenses d'achat et de personnel sont engagées conformément à des critères économiques. Malgré cela, des demandes politiques continuent d'être formulées pour que la politique régionale soit également mise en oeuvre par le biais de dépenses d'achat et de personnel. Pour objectiver les débats, le postulat exige explicitement l'intégration de la répartition cantonale des dépenses de la Confédération rattachées aux emplois fédéraux, aux adjudications de travaux et aux activités de l'armée dans l'analyse des retombées économiques des activités de la Confédération au sein des cantons. Le présent rapport sur les retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons de 2017 à 2020 est le second découlant de la mise en oeuvre dudit postulat. Il se fonde sur les données relatives au sous-secteur consolidé «Confédération», selon le modèle national de la statistique financière (modèle SF)³. Pour répondre au mieux à l'approche globale voulue par le postulat, il répartit la totalité des dépenses et des recettes de la Confédération entre les cantons. Cette répartition est effectuée, dans la mesure du possible, à l'aide d'informations complémentaires et, dans les cas où cela ne l'est pas, proportionnellement à la population. Les données les plus récentes, prises ici en compte, sont de 2020. Le rapport étant mis à jour tous les quatre ans, la période quadriennale la plus récente est intégrée dans l'analyse – c'est-à-dire, en l'espèce, celle de 2017 à 2020.

1 Voir <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20143951>

2 Art. 12, al. 4, loi du 7 octobre 2005 sur les finances (LFC; RS 611.0): «Le Conseil fédéral et l'administration gèrent les finances de la Confédération selon les principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi ménager des fonds. Ils veillent à un emploi efficace et économe des fonds.»

3 Le sous-secteur consolidé «Confédération» englobe l'administration fédérale centrale, y compris les comptes spéciaux et les unités administratives décentralisées, notamment le domaine des Écoles polytechniques fédérales (EPF), les Musées nationaux suisses, le Fonds national, etc. Dans le modèle SF national de la statistique financière, les finances de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales publiques sont présentées en référence aux prescriptions du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2).

La partie 2 est consacrée aux dépenses du sous-secteur consolidé «Confédération» réparties entre les cantons. La focalisation sur la répartition des dépenses de la Confédération ne suffit pas pour mesurer les retombées économiques et donc les effets distributifs des activités de la Confédération entre les cantons. La partie 3 montre que les recettes de la Confédération, prises séparément et ventilées par canton en fonction de leur provenance, assurent un effet de redistribution considérable, et cela même si la Confédération ne menait pas de politique de redistribution par l'intermédiaire de ses dépenses. Une étude détaillée des retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons doit donc prendre en considération à la fois ses dépenses et ses recettes réparties entre les cantons. C'est la raison pour laquelle la partie 4 calcule et compare les soldes de financement des cantons envers la Confédération. La partie 5 conclut l'analyse pour la période 2017 à 2020. L'annexe présente l'approche choisie dans ce rapport, procède à l'analyse critique des sources de données disponibles ainsi qu'à une analyse de sensibilité des résultats à l'exclusion des dépenses COVID.

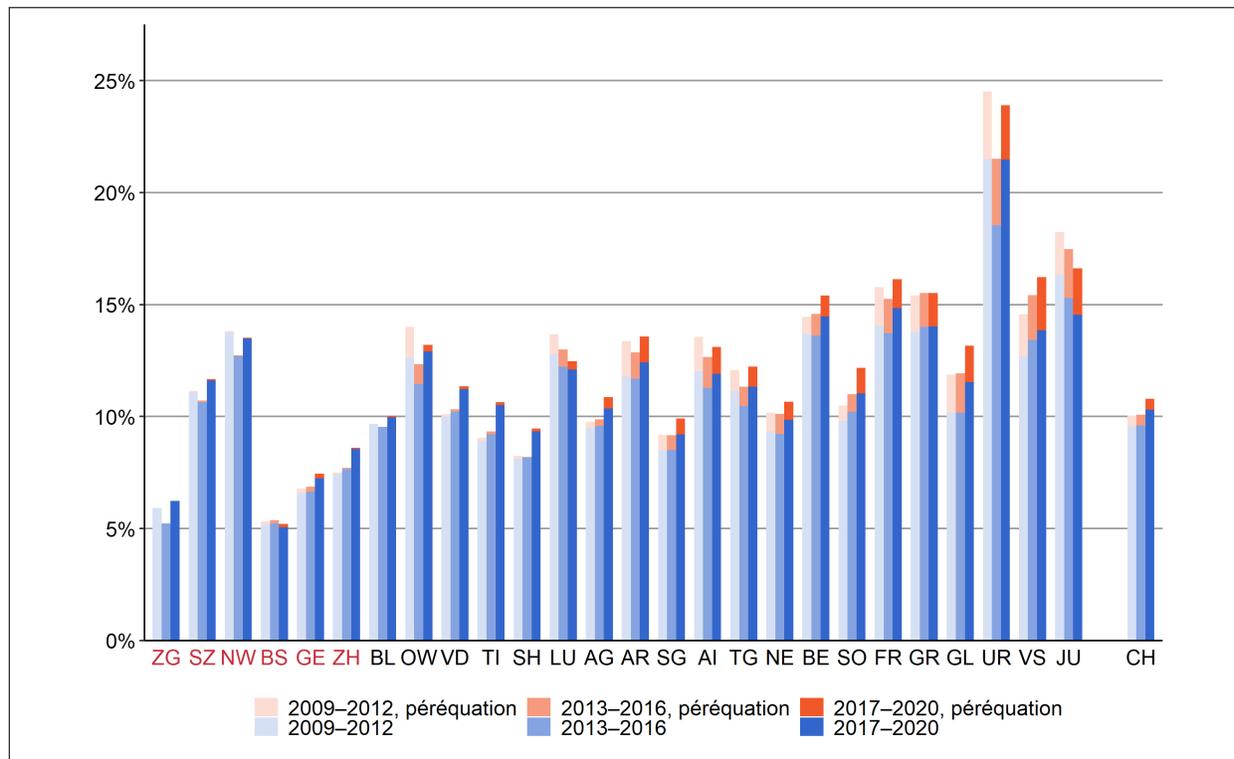
2 Dépenses de la Confédération, répartition par canton

L'activité économique des administrations publiques peut se mesurer à l'aide de la quote-part de l'État, c'est-à-dire au ratio entre les dépenses des administrations publiques et le produit intérieur brut (PIB). Par analogie avec les quotes-parts des administrations publiques, les dépenses de la Confédération, réparties par canton, sont mises en relation avec le PIB cantonal. Ces quotes-parts cantonales des dépenses de la Confédération montrent le pourcentage de performance économique cantonale que représentent les dépenses brutes de la Confédération reçues par les cantons.

La figure 1 présente ces quotes-parts cantonales pour la période 2017 à 2020 ainsi que pour les deux périodes quadriennales précédentes (2009 à 2012 et 2013 à 2016). Les évaluations de la période la plus récente sont examinées à la lumière des résultats des périodes antérieures, ce qui permet d'effectuer une comparaison intercantonale ainsi qu'une analyse temporelle des quotes-parts par canton. La figure 1 indique en orange la part des dépenses de la Confédération redistribuée dans le cadre de la péréquation. Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus dans le cadre du mécanisme de la péréquation. Les sigles des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation sont indiqués en rouge⁴. La moyenne nationale (colonne CH sur l'axe horizontal) est également présentée à titre de comparaison.

4 Le classement se base sur la moyenne des versements à la péréquation sur la période actuelle (2017–2020). Les six cantons contributeurs nets le sont sur l'entier de la période d'analyse (2008–2020). Les cantons n'étant pas des contributeurs nets peuvent l'être pour une année donnée. C'est le cas pour les cantons de Vaud, Obwald, Bâle-Campagne et Schaffhouse.

Figure 1: Dépenses de la Confédération par canton; en % du PIB cantonal; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes⁵



Les quotes-parts cantonales des dépenses de la Confédération révèlent une grande disparité. De 2017 à 2020, les dépenses de la Confédération représentent une part significative du produit intérieur brut des cantons d'Uri (23,9 %), du Jura (16,6 %), du Valais (16,2 %), de Fribourg (16,1 %) et des Grisons (15,5 %). Par opposition, la quote-part des dépenses de la Confédération est peu importante dans les cantons de Bâle-Ville (5,2 %), Zoug (6,2 %), Genève (7,4 %), Zurich (8,6 %) et Schaffhouse (9,5 %). Les dépenses en lien avec la péréquation peuvent représenter jusqu'à 15 % du montant total perçu par certains cantons. L'analyse de la part des versements de la Confédération au titre de la péréquation⁶ par rapport au total des dépenses tend à montrer que les dépenses nettes de la péréquation satisfont aux principes et aux objectifs de celle-ci, à savoir qu'elles réduisent les disparités entre cantons. La relation entre l'indice des ressources et le ratio de dépenses par rapport au PIB est toutefois imparfaite. D'une part, le PIB et le potentiel de ressources sont imparfaitement corrélés comme le montre le canton de Schwytz (figure 1). D'autre part, les cantons à fort potentiel de ressources, à l'exception de Zoug, reçoivent également des transferts au titre de la péréquation des charges.

Durant les deux premières périodes de quatre ans, la quote-part des dépenses de la Confédération s'est élevée respectivement à 10 % et à 10,1 %. Sur la période 2017 à 2020, elle est passée à 10,8 %. Ceci est dû aux dépenses extraordinaires liées à la crise de COVID-19⁷. Ainsi, alors que la quote-part des dépenses

⁵ Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

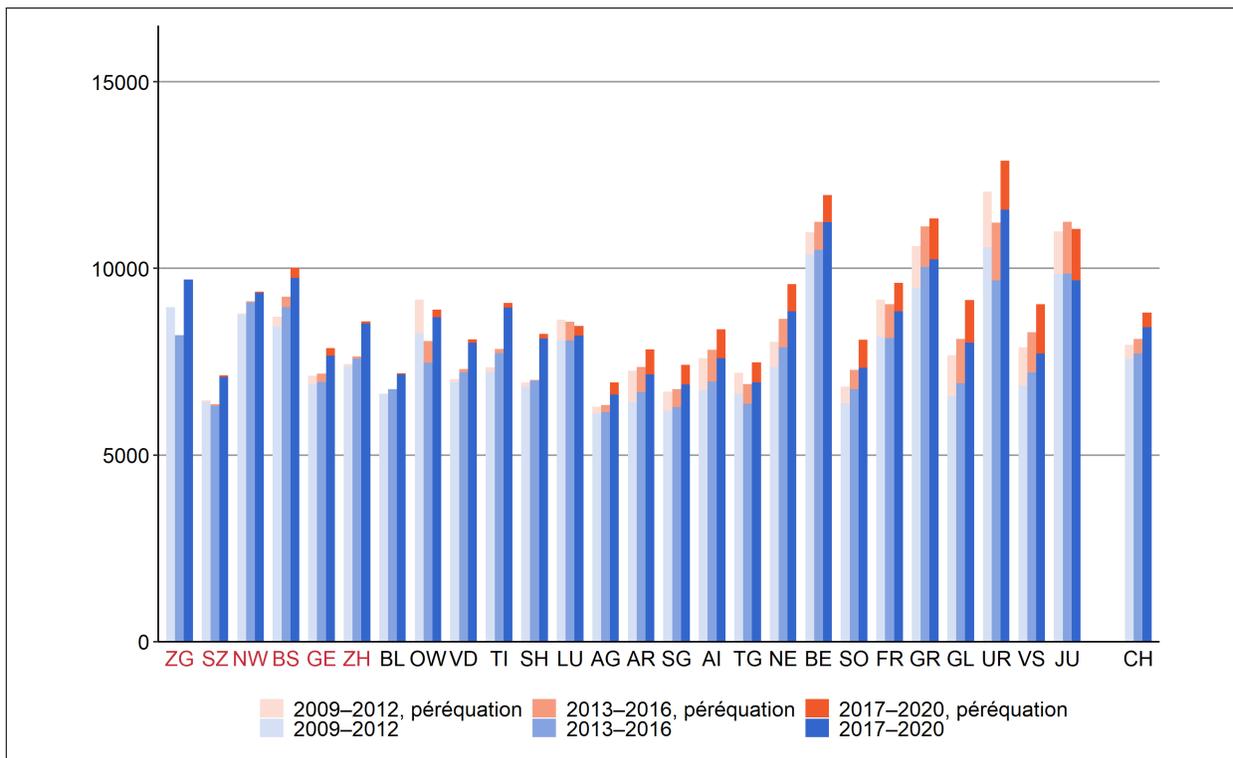
⁶ Groupe par nature 362, en orange dans les figures 1 et 2.

⁷ Sans les dépenses COVID, la quote-part se serait élevée à 10,3 % sur la période 2017–2020. Une analyse de sensibilité des résultats aux dépenses COVID est proposée dans l'annexe 6.3.

de la Confédération est restée relativement stable dans la plupart des cantons entre 2009 et 2012 et entre 2013 et 2016, elle a augmenté dans 23 cantons entre 2013 et 2016 et entre 2017 et 2020. Cela s'explique par l'augmentation des dépenses de la Confédération et non par une baisse du PIB des cantons sur la même période. Les croissances les plus fortes sont observées dans les cantons d'Uri (+ 2,4 points de pourcentage), du Tessin et de Schaffhouse (chacun + 1,3 point de pourcentage), de Glaris et de Soleure (chacun + 1,2 point de pourcentage). Par rapport à la période 2013 à 2016, la quote-part est en recul dans trois cantons, à savoir le Jura (- 0,9 points de pourcentage), Lucerne (- 0,5 point de pourcentage) et Bâle-Ville (- 0,2 point de pourcentage).

Comme précisé précédemment, l'objectif des dépenses de transfert réalisées dans le cadre de la RPT est de réduire les disparités régionales. Le principal élément de la RPT est la péréquation des ressources. Il est intéressant de constater que les cantons qui sont des bénéficiaires nets de la péréquation, tels que le Jura, le Valais, Uri, Glaris et Soleure, bénéficient le plus des dépenses de la Confédération par rapport à leur PIB, tandis que ces dépenses sont nettement moins importantes chez les contributeurs nets que sont Zoug, Nidwald, Bâle-Ville, Genève, Zurich et Schwytz. Ce dernier illustre toutefois le fait que la performance économique (mesurée par le PIB) et les transferts nets de péréquation ne sont pas parfaitement corrélés. Placé au deuxième rang des contributeurs nets à la péréquation, le canton de Schwytz présente une quote-part moyenne de 11,7 % des dépenses de la Confédération. Cela ne signifie pas pour autant qu'il profite de dépenses importantes de cette dernière ; en effet, en termes de montants, il occupe l'avant-dernier rang des dépenses de la Confédération par habitant. La quote-part des dépenses de la Confédération du canton de Schwytz est malgré tout relativement élevée parce qu'il est le cinquième canton le plus faible en ce qui concerne le PIB par habitant.

Figure 2: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes⁸

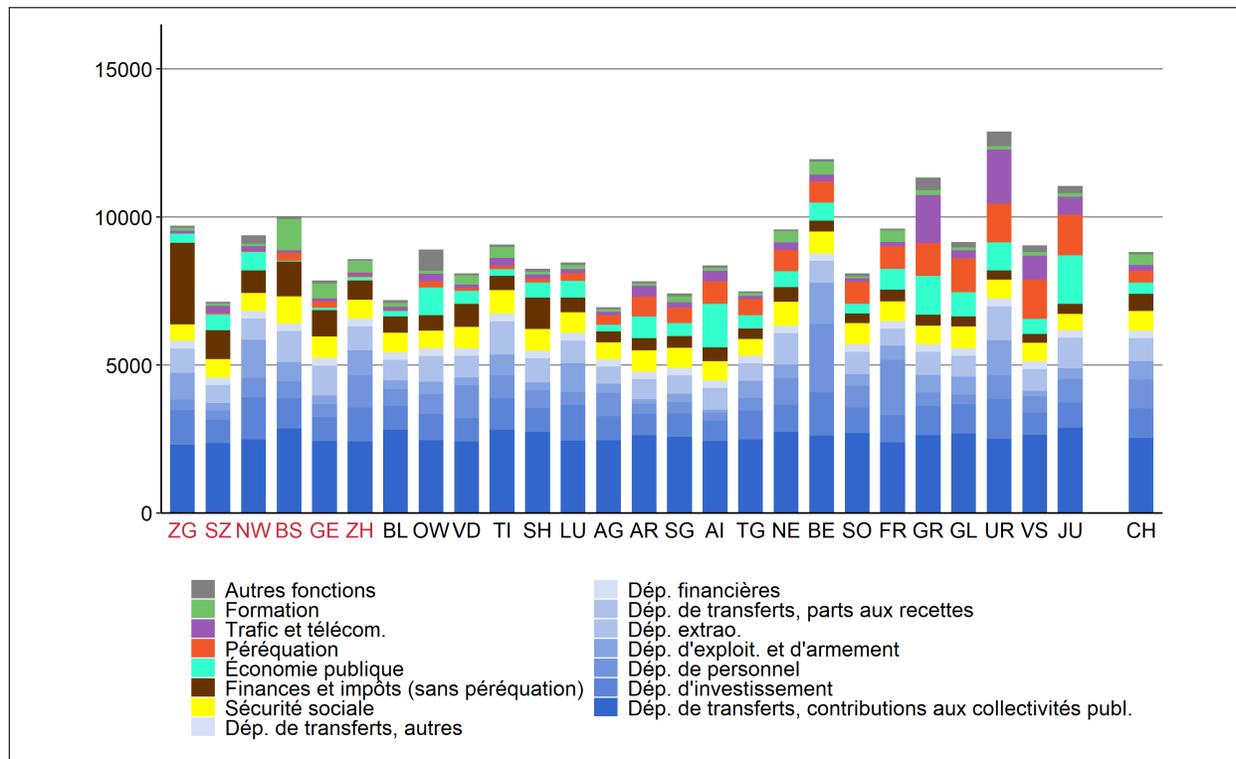


La figure 2 présente les dépenses de la Confédération par canton en francs par habitant sur les trois périodes quadriennales. Elle montre qu'elles ne sont pas forcément plus élevées dans les cantons à faible potentiel de ressources que dans à ceux à fort potentiel. Ainsi, sur les douze cantons auxquels la Confédération a versé en moyenne plus de 9000 francs par habitant au cours de la période 2017 à 2020, neuf ont un faible potentiel de ressources (Uri, Berne, Grisons, Jura, Fribourg, Neuchâtel, Glaris, Tessin, Valais) et trois un fort potentiel (Bâle-Ville, Zoug, Nidwald). La figure 3 offre un éclairage supplémentaire sur les sources des différences observées entre cantons sur la période 2017 à 2020. Elle indique les dépenses de la Confédération en francs par habitant et par canton pour les principales catégories de dépenses selon le groupe par nature. De plus, la catégorie des dépenses de transfert vers les cantons (groupes par nature 3601, 361⁹, 362, 3631, 3861 et 571) est subdivisée par fonction selon la classification fonctionnelle du modèle statistique FS. La figure 3 montre que les différences les plus importantes proviennent des dépenses en matière de personnel, le canton de Berne bénéficiant de la présence d'une grande partie de l'administration fédérale sur son territoire et le canton de Fribourg de la proximité avec la capitale fédérale, ainsi que par des transferts dans les domaines du trafic et des télécommunications, de la péréquation, de l'économie publique, de la formation et des finances. Ce sont notamment ces deux dernières catégories de transferts qui tendent à réduire l'effet redistributif des dépenses de la Confédération entre cantons à fort et faible potentiel de ressources. Cela tient en particulier à la catégorie «Finances et impôts» et à la part des cantons aux recettes de la Confédération. Les impôts ou les taxes qui amènent des recettes, tels que l'impôt fédéral direct (IFD) ou la taxe d'exemption de l'obligation de servir, sont perçus par les cantons sur leur territoire. Ceux-ci reçoivent un certain pourcentage des recettes de la Confédération collectées sur leur territoire. L'IFD constitue l'élément principal de la part des cantons aux recettes. Les cantons à fort potentiel de ressources et solides économiquement reçoivent donc plus d'argent par habitant que les cantons à faible potentiel, puisque la répartition intervient en fonction de l'origine des fonds. Pour cette raison, une analyse des activités économiques de la Confédération dans les cantons et de leur effet redistributif ne peut se limiter à l'analyse exclusive des dépenses de la Confédération, au risque de tirer des conclusions erronées. Une étude complète des retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons doit aussi tenir compte de l'origine des recettes qui permettent le financement des dépenses liées à ces activités. L'analyse des recettes de la Confédération fait l'objet du prochain chapitre.

8 Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

9 Le groupe par nature 361 «Indemnités» comprend également les transferts vers d'autres unités que les cantons, mais ils n'en représentent qu'une part négligeable (moins de 5 %).

Figure 3: Dépenses de la Confédération par canton, par groupe par nature et fonction; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; période actuelle (2017–2020)¹⁰



3 Origines des recettes de la Confédération par canton

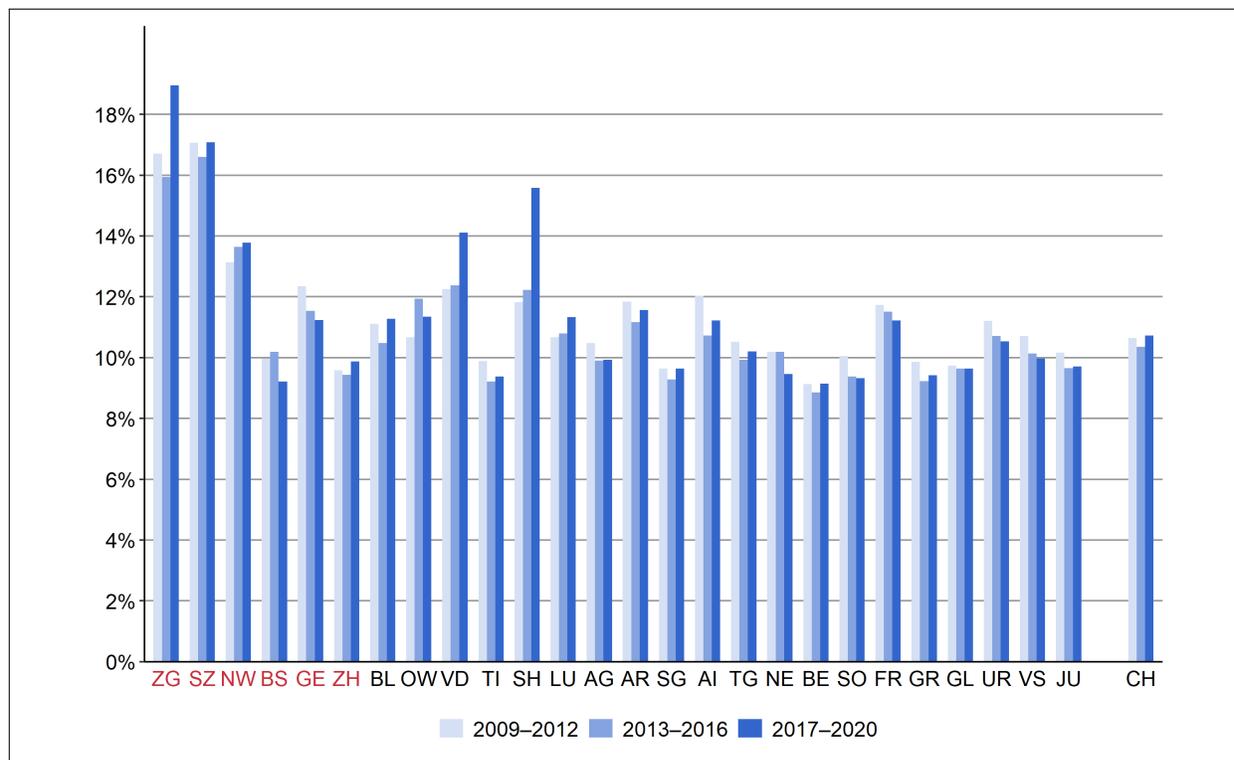
Ce chapitre analyse la répartition par canton des recettes de la Confédération. Les figures 4 et 5 présentent les recettes de la Confédération par canton en pourcentage du PIB, respectivement par habitant, pour les trois périodes quadriennales considérées. Dans la mesure où, sur la période 2017 à 2020, les recettes fédérales générées dans un canton sont plus fortement corrélées au PIB qu'au nombre d'habitants du canton en question, les deux figures éclairent différemment les disparités observées entre cantons.

La figure 4 montre que la part des recettes de la Confédération dans le PIB des cantons de Zoug (19,0 %), Schwytz (17,1 %), Schaffhouse (15,6 %), Vaud (14,1 %) et Nidwald (13,8 %) reste élevée sur la période 2017 à 2020, tandis qu'elle est nettement plus faible dans les cantons de Berne (9,1 %), Bâle-Ville (9,2 %), de Soleure (9,3 %), du Tessin et des Grisons (chacun 9,4 %), de Neuchâtel (9,5 %) ainsi que de Glaris et Saint-Gall (chacun 9,6 %), et du Jura (9,7 %). Les cantons dans lesquels la Confédération perçoit les recettes les plus élevées par rapport à leur PIB fournissent tous à la Confédération des parts très élevées de l'IFD. Ils attirent en moyenne des contribuables présentant une capacité contributive plus forte. Tandis que dans les cantons de Schwytz et Nidwald, l'IFD des personnes physiques prédomine, dans les cantons de Zoug et Schaffhouse, c'est celui des personnes morales. Dans le canton de Vaud, les produits de

¹⁰ Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

l'IFD des personnes physiques et des personnes morales sont à peu près équilibrés. Dans le canton de Schwytz, la valeur élevée de l'indicateur s'explique également par l'écart exceptionnel entre le fort potentiel de ressources (Schwytz est en seconde position) et le PIB relativement faible (Schwytz est le cinquième canton au plus faible PIB par habitant). Cet écart est notamment lié au fait qu'une part importante des revenus des personnes physiques est engendrée en dehors du canton. Alors que ces revenus contribuent au PIB des cantons où ils sont générés, ils sont imposés dans le canton de Schwytz.

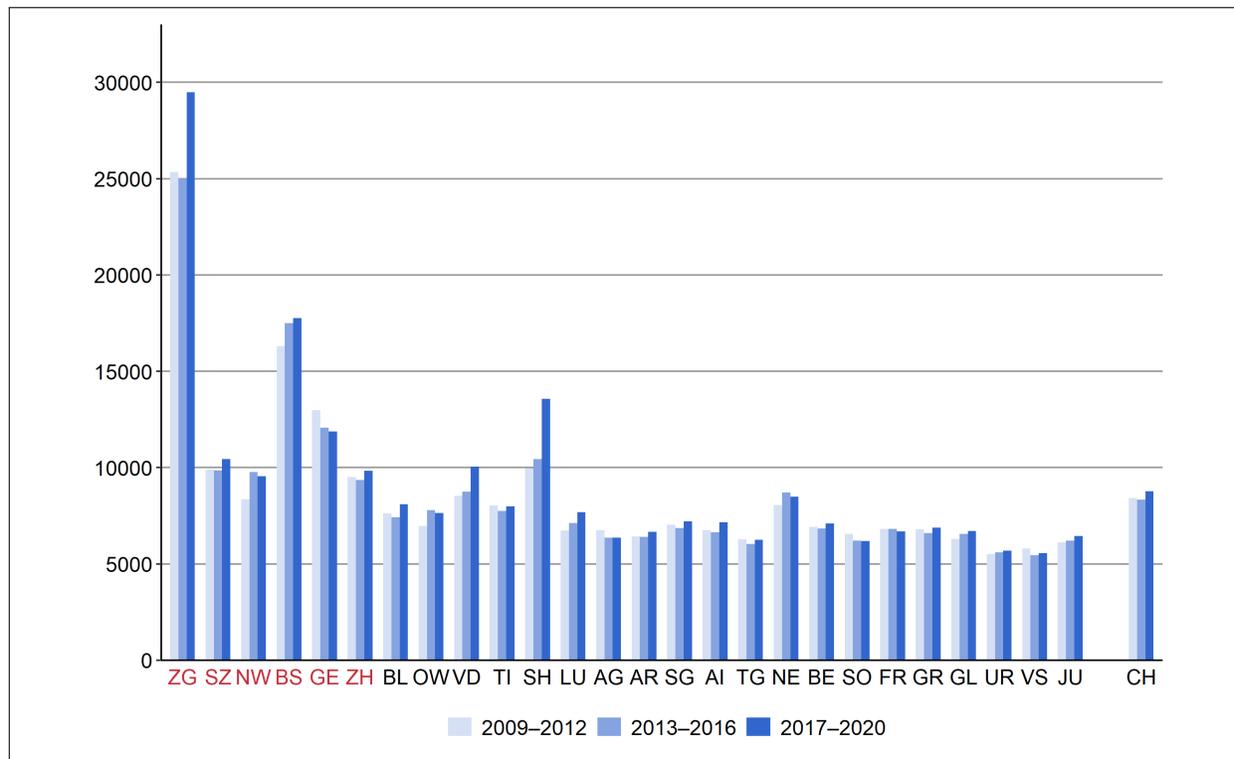
Figure 4: Recettes de la Confédération par canton; en % du PIB cantonal; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes¹¹



Par rapport à la période 2013 à 2016, la progression a été particulièrement forte pour le canton de Schaffhouse, dont le ratio est passé de 12,2 % à 15,6 %. Cela s'explique par une croissance des recettes plus forte que celle du PIB. Les recettes collectées au titre de l'IFD ont connu une forte progression pour les personnes physiques et pour les personnes morales. On constate également une importante hausse dans les cantons de Zoug (de 15,9 % à 19 %) et de Vaud (12,4 % à 14,1 %), qui ont vu les recettes fédérales générées sur leur territoire croître plus fortement que leur PIB. À l'inverse, l'indicateur du canton de Bâle-Ville est passé de 10,2 % durant la période 2013 à 2016 à 9,2 % durant la période sous revue. Dans une moindre mesure, les indicateurs des cantons de Neuchâtel, Obwald et Genève ont également connu un recul pendant cet intervalle. Il s'explique par une croissance du PIB plus forte que celle des recettes pour Bâle-Ville et Genève et par une baisse des recettes résultant de l'IFD dans les cantons de Neuchâtel et Obwald.

¹¹ Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

Figure 5: Recettes de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes¹²



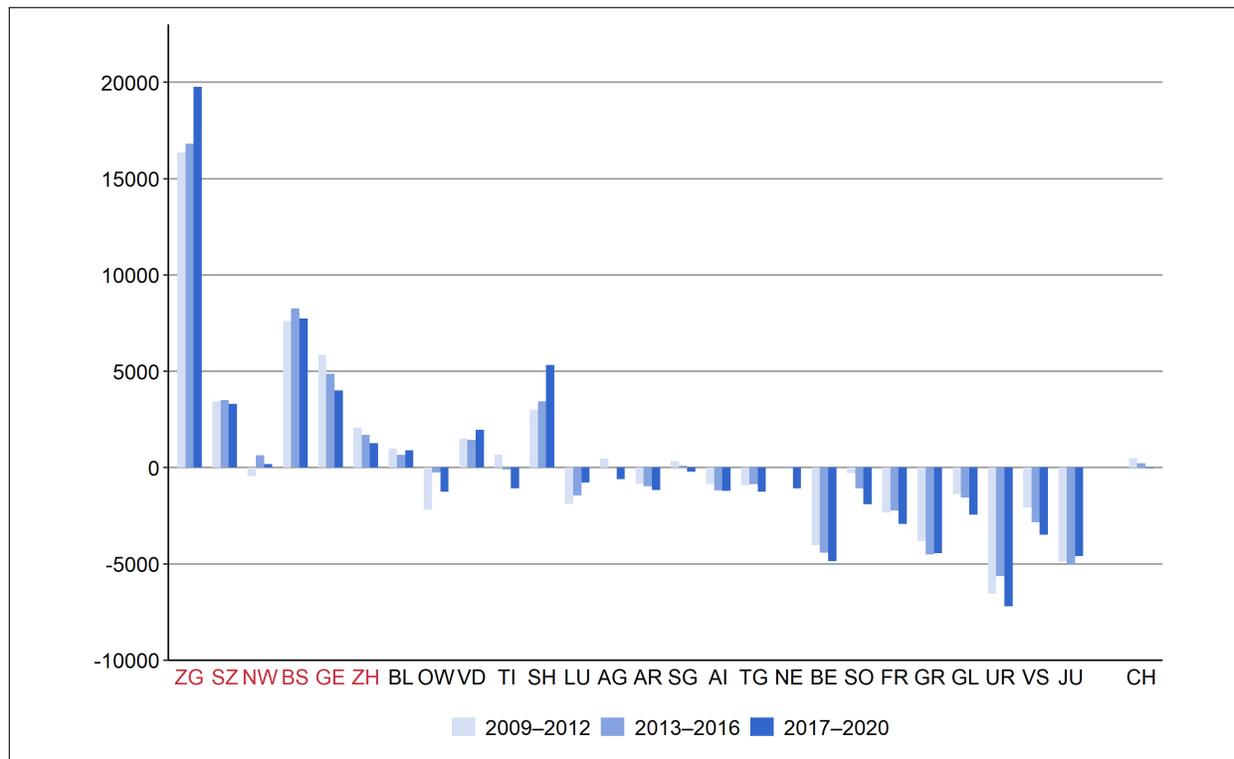
La figure 5 présente les recettes de la Confédération par canton et par habitant sur la base de la population résidente permanente. Zoug contribue le plus aux recettes de la Confédération avec environ 29 480 francs par habitant, alors que le Valais, avec un peu plus de 5550 francs, présente la contribution la plus faible. Dans la figure 5, les cantons sont classés selon les montants par habitant versés/reçus au titre de la péréquation et les sigles des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation fédérale sont indiqués en rouge. Sur les huit cantons dans lesquels la Confédération génère les recettes par habitant les plus élevées, six sont des contributeurs nets à la péréquation (Zoug, Bâle-Ville, Genève, Schwytz, Zurich et Nidwald). Les dix-huit autres cantons, qui contribuent relativement moins aux recettes de la Confédération, sont tous, sans exception, bénéficiaires nets à la péréquation (Valais, Uri, Soleure, Thurgovie, Argovie, Jura, Appenzell Rhodes-Extérieures, Fribourg, Glaris, Grisons, Berne, Appenzell Rhodes-Intérieures, Saint-Gall, Obwald, Lucerne, Tessin, Bâle-Campagne et Neuchâtel). Il existe ainsi une corrélation clairement positive entre les recettes par habitant et les montants nets versés/reçus dans le cadre du mécanisme de la péréquation. En effet, plus un canton contribue à la péréquation, plus les recettes fédérales générées sont importantes. Par conséquent, même en supposant que les dépenses fédérales n'ont aucun effet redistributif réduisant les disparités entre cantons, on observe une redistribution des cantons contributeurs nets vers les cantons bénéficiaires nets via le financement du budget fédéral.

¹² Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

4 Solde de financement de la Confédération par canton

Comme exposé aux chapitres 2 et 3, un effet redistributif entre cantons peut non seulement être créé par la façon dont les dépenses de la Confédération sont allouées, mais également par la façon dont la charge des impôts fédéraux payée par les agents économiques est répartie entre eux. Une analyse complète des retombées économiques des activités de la Confédération doit donc couvrir à la fois les dépenses de la Confédération, réparties entre les cantons, et l'origine par canton des recettes de la Confédération. Afin d'obtenir un indice synthétique des deux dimensions de l'activité économique de la Confédération dans les cantons, on calcule un solde de financement qui correspond à l'écart entre les recettes tirées du canton par la Confédération et les dépenses qu'elle effectue en sa faveur. Puisque la totalité des recettes et des dépenses de la Confédération est répartie entre les cantons, la somme de ces soldes de financement de la Confédération au profit de chaque canton correspond au solde global de financement de la Confédération selon la statistique financière.

La figure 6 présente les soldes de financement cantonaux pour la période quadriennale des trois périodes. Les cantons, dont le solde de financement est positif, sont des contributeurs nets à l'activité de la Confédération, ceux dont le solde est négatif sont des bénéficiaires nets. Comme pour les figures précédentes, la figure 6 classe les cantons en fonction des montants versés/reçus dans le cadre du mécanisme de la péréquation et indique, en rouge, les cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation. Elle montre ainsi que sur les six cantons contributeurs nets sur la période 2017 à 2020, Zoug, Schwytz, Bâle-Ville, Genève et Zurich sont d'importants contributeurs nets au budget de la Confédération avec des montants allant de 19 777 francs par habitant pour Zoug à 1267 francs pour Zurich. Nidwald, bien que contributeur net à la péréquation, contribue de manière plus modeste au financement net des activités de la Confédération avec 184 francs par habitant. Schaffhouse, Vaud et Bâle-Campagne sont également des contributeurs nets au financement des activités de la Confédération, alors qu'ils sont des bénéficiaires nets de la péréquation fédérale. Ils ont connu une forte progression des recettes collectées au titre des impôts fédéraux sur leur territoire par rapport à la période quadriennale précédente. Schaffhouse est devenu le troisième contributeur net au financement des activités de la Confédération avec 5324 francs par habitant, soit une augmentation de 1888 francs par rapport à la période 2013 à 2016. Seul Zoug a connu une progression plus forte (+ 2964 francs).

Figure 6: Solde de financement de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes¹³

Les seize cantons qui sont bénéficiaires nets des activités de la Confédération le sont tous aussi en ce qui concerne la péréquation. Les principaux bénéficiaires nets sur la période 2017 à 2020 sont Uri (- 7202 francs), Berne (- 4857 francs), le Jura (- 4598 francs), et les Grisons (- 4455 francs). Uri a connu une forte détérioration de son solde de financement par rapport à la dernière période quadriennale (- 1566 francs). Neuchâtel, Obwald, le Tessin, Glaris, Genève, Soleure, Fribourg, le Valais, l'Argovie, Bâle-Ville, Nidwald, Berne, Zurich, la Thurgovie, Saint-Gall, Schwytz, Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures ont connu une détérioration allant de - 1133 francs à - 10 francs par habitant. Cette évolution s'explique largement par une augmentation des dépenses de la Confédération en faveur de ces cantons, en particulier durant l'année 2020 en raison des mesures prises dans le cadre de la crise du COVID-19 (voir aussi annexe 6.3.).

5 Conclusion

En réponse au postulat 14.3951, *Retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons*, ce rapport analyse les retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons pour la période 2017 à 2020. S'agissant de la répartition des dépenses de la Confédération entre cantons, il montre des différences importantes entre cantons indépendamment de l'indicateur (PIB ou population résidente) utilisé pour normaliser les dépenses par canton. De plus, les cantons avec un faible indice de

¹³ Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

ressources semblent associés à un ratio dépenses-PIB légèrement plus élevé. Cette tendance est notamment due au fait que les dépenses liées à la péréquation sont prises en compte dans l'analyse et qu'elles ont principalement comme objectif de réduire les disparités entre cantons. Toutefois, l'indicateur des dépenses par habitant tend à montrer que celles-ci ne sont pas forcément et systématiquement plus élevées pour les cantons bénéficiaires nets de la péréquation que pour ses contributeurs nets. Ce résultat n'est pas étonnant et confirme la stratégie de la Confédération qui consiste à engager les dépenses d'achat et de personnel conformément à des critères économiques et non en fonction des disparités entre cantons. Il découle également de la part des recettes de la Confédération redistribuées aux cantons en fonction de l'origine des fonds. Ainsi, une étude complète des retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons doit aussi tenir compte de la provenance des recettes permettant le financement des dépenses liées à ces activités. Le présent rapport procède donc à une analyse de la répartition par canton des recettes de la Confédération et montre également une forte disparité indépendamment du dénominateur (PIB ou population résidente) utilisé pour normaliser les recettes par canton. De plus, les deux indicateurs révèlent une forte corrélation entre les recettes fédérales générées dans un canton et les montants versés/reçus au titre de la péréquation. À quelques exceptions près, les contributeurs nets à la péréquation contribuent également plus fortement aux recettes de la Confédération.

Une analyse complète des retombées économiques des activités de la Confédération doit couvrir à la fois ses dépenses réparties entre les cantons et l'origine de ses recettes par canton. Le calcul des soldes de financement permet d'obtenir un indicateur synthétique des deux dimensions de l'activité économique de la Confédération dans les cantons. L'analyse des soldes de financement entre la Confédération et les cantons montre que chaque canton contributeur net selon la RPT est également un contributeur net au budget de la Confédération, tandis que les cantons bénéficiaires nets de la péréquation présentent en majorité des déficits auprès de la Confédération et sont donc des bénéficiaires nets des activités de cette dernière. Ce résultat central est obtenu indépendamment du choix des informations complémentaires sur la répartition des recettes et dépenses de la Confédération entre les cantons. Cela tient surtout au fait qu'une part importante de l'effet de la distribution des activités de la Confédération intervient au niveau des recettes, en particulier par l'intermédiaire de l'IFD, dont l'origine par canton est connue. Cela signifie que le budget de la Confédération conduit dans l'ensemble à une redistribution ciblée des cantons à fort potentiel de ressources vers les cantons à faible potentiel. Les paiements annuels dans le cadre de la RPT, en particulier la péréquation horizontale des ressources, ont pour effet direct de réduire les disparités régionales. Dans la mesure où ces paiements ne sont pas affectés à des dépenses précises, ils peuvent aussi être utilisés par les cantons bénéficiaires pour améliorer les conditions économiques et donc renforcer le potentiel cantonal de ressources. Le rapport tend donc à montrer que le système fonctionne bien en ce qui concerne la réduction des disparités régionales, de sorte qu'il n'y a pas de raison objective de mener une politique régionale également avec les dépenses d'acquisition et de personnel, comme c'était le cas avant l'introduction de la RPT. Les dépenses d'achat et de personnel ne sont pas l'instrument adéquat pour régler les questions de politique régionale. Le présent rapport confirme ainsi la stratégie de la Confédération consistant à réduire les disparités entre cantons par la RPT et le financement du budget fédéral plutôt qu'au moyen des dépenses d'achat et de personnel.

6 Annexe

6.1 Mise en œuvre du postulat

6.1.1 Marche à suivre

Le postulat demande d'établir tous les quatre ans un rapport sur les retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons. En outre, il exige explicitement l'intégration dans l'analyse de la répartition cantonale des dépenses de la Confédération en lien avec les emplois fédéraux, les adjudications de travaux et les activités de l'armée. Le mandat du postulat est très vaste. La base de ce second rapport est le sous-secteur consolidé «Confédération» selon le modèle national de la statistique financière (modèle SF)¹⁴. Il répond ainsi à l'exigence du postulat d'intégrer l'administration fédérale décentralisée dans l'analyse. Avec le modèle SF, l'Administration fédérale des finances (AFF) dispose de statistiques pertinentes pour évaluer l'affectation des transferts de dépenses de la Confédération aux cantons¹⁵. Une part importante de l'exigence de ce postulat est donc déjà remplie. En réponse au postulat, les autres postes de dépenses du sous-secteur consolidé «Confédération» doivent être intégralement répartis entre les cantons. Dans la mesure du possible, cela se fait à l'aide d'informations complémentaires. En l'absence de telles informations, la répartition entre les cantons est proportionnelle à la population résidante permanente. Ainsi, par exemple, la répartition des dépenses vers l'étranger entre les cantons, proportionnellement à la population résidante, est pertinente, puisque les activités de la Confédération à l'étranger profitent à l'ensemble de l'économie. Le tableau 1 présente la statistique et les variables de répartition correspondantes qui sont utilisées pour la répartition des dépenses de la Confédération entre les cantons. Les variables de répartition et les sources sont décrites dans le tableau 3¹⁶. Ainsi, par exemple, les charges de personnel de la Confédération sont réparties proportionnellement entre les cantons de résidence du personnel de la Confédération (administration fédérale centrale et domaine des EPF). Les dépenses de biens et services, les dépenses d'armement et certaines dépenses d'investissement sont réparties quant à elles proportionnellement entre les cantons des bénéficiaires des paiements selon la statistique des paiements liés aux achats de la Confédération (StatPA) de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Une étude partielle des dépenses de la Confédération n'est toutefois pas adaptée à la vaste mission du mandat voulu par le postulat. Les activités économiques de la Confédération comprennent aussi les recettes qu'elle perçoit, à des degrés divers, auprès des sujets économiques dans les cantons. Or, la charge qui pèse sur eux par les impôts et autres taxes de la Confédération diffère sensiblement d'un canton à l'autre. Les cantons contribuent donc variablement au financement des dépenses de la Confédération. Les sommes consacrées par les sujets économiques aux impôts et taxes ne sont plus disponibles pour les investissements privés et la consommation. Par conséquent, les recettes engendrées par la Confédération ont également un impact économique dans les cantons, qui est d'autant plus important que les sommes

14 Le sous-secteur consolidé «Confédération» englobe la maison mère Confédération et ses comptes spéciaux, qui sont certes présentés dans les rapports sur l'état des finances de la Confédération, mais ne sont pas consolidés avec la maison mère (domaine des EPF, Régie fédérale des alcools, Fonds d'infrastructure, Fonds destiné aux grands projets ferroviaires et, à partir de 2016, Fonds d'infrastructure ferroviaire FIF qui a remplacé ce dernier). À ceux-ci s'ajoutent les unités décentralisées qui, selon les critères du système européen de comptes nationaux (SEC 2010), sont financées à plus de 50 % par la Confédération (Fonds national suisse, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, Fondation Pro Helvetia, Musées nationaux suisses, Suisse Tourisme, Institut fédéral de métrologie METAS, Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté RPC, ainsi que Fondation des immeubles pour les Organisations Internationales FIPOL). Dans le modèle SF, les finances de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales publiques sont présentées en référence aux prescriptions du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2.

15 En exécution de la motion Fetz (14.3207, *Indiquer chaque année comment est réparti entre les cantons l'argent de la Confédération*), les recettes des cantons résultant des dépenses de transfert de la Confédération sont publiées depuis 2014 dans le rapport annuel sur la statistique financière.

16 Les tableaux 1, 2 et 3 se trouvent dans la section 6.1.3 «Mode de répartition des recettes et des dépenses de la Confédération».

versées à la Confédération sont élevées. Les recettes de la Confédération sont réparties entre les cantons, chaque fois que cela est possible, sur la base d'informations complémentaires sur l'origine des recettes. En l'absence de telles informations, la répartition est proportionnelle à la population résidente permanente. Le tableau 2 présente les statistiques et les variables de répartition correspondantes qui sont utilisées pour la répartition des recettes de la Confédération entre les cantons – les variables de répartition étant décrites dans le tableau 3. L'année la plus récente prise en considération dans l'évaluation, à l'aide des données disponibles, est 2020. Le rapport étant mis à jour tous les quatre ans, la période la plus récente est intégrée dans l'analyse – c'est-à-dire, en l'espèce, la période 2017 à 2020. Les moyennes sur quatre ans présentées dans le rapport et qui couvrent la période sous revue ainsi que les périodes précédentes (2009 à 2012 et 2013 à 2016), sont calculées comme suit sur la base de l'exemple de la moyenne sur quatre ans des dépenses par habitant en faveur du canton X :

$$= \frac{\text{Dépenses moyennes de la Confédération 2017–2020 en faveur du canton } X}{\text{Population résidente permanente moyenne 2017–2020 du canton } X}$$

6.1.2 Limites de l'analyse

Selon une définition détaillée donnée dans la littérature scientifique, l'incidence fait référence aux effets distributifs et allocatifs des recettes et dépenses des administrations publiques. Le solde des effets de la répartition des recettes et des dépenses publiques permet de connaître les effets globaux de la répartition du budget des administrations publiques. Ce faisant, on distingue:

- Incidence formelle: les effets des recettes et dépenses des administrations publiques sont calculés en partant du bénéficiaire des paiements ou du contributeur.
- Incidence matérielle: les effets des recettes et dépenses des administrations publiques sont calculés à l'issue de toutes les réactions d'adaptation et en tenant compte de tous les effets indirects.

Il faut noter que les retombées économiques effectives des activités de la Confédération dans les cantons, les incidences matérielles, donc réelles de la redistribution, sont difficiles à déterminer. Cela vaut en particulier pour les incidences des dépenses de la Confédération, qui, après un paiement en faveur d'un canton, peuvent avoir des effets indirects sur d'autres cantons. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer ces effets, de sorte que le rapport se concentre sur l'incidence formelle. Bien que l'accent soit mis sur la détermination de l'incidence formelle, il convient de souligner que les chiffres obtenus doivent être interprétés avec prudence. D'une part, le choix de certaines variables de répartition a un certain caractère arbitraire, d'autre part, il existe des imprécisions statistiques considérables pour certaines variables de répartition. Le postulat exige l'intégration dans l'analyse des adjudications de travaux et des activités de l'armée, d'une part, et des emplois, d'autre part. C'est la raison pour laquelle les statistiques utilisées, et pour lesquelles il n'existe pas d'alternative raisonnable, sont brièvement présentées, en indiquant les imprécisions qu'elles comportent:

- Adjudications de travaux et activités de l'armée
Les dépenses de biens et services, les dépenses d'armement et certaines dépenses d'investissement de la Confédération sont réparties entre les cantons à l'aide de la *statistique des paiements liés aux achats* (StatPA) de l'OFCL.
 - Bien que la StatPA n'englobe que l'administration fédérale centrale, elle sert de clé de répartition pour tout le sous-secteur «Confédération».

- La StatPA recense les paiements de la Confédération selon le domicile du bénéficiaire principal du paiement. Pour les grandes entreprises, le principal bénéficiaire du paiement (par ex. le siège social ou la banque principale) n'est pas nécessairement domicilié dans le même canton que le réel bénéficiaire du paiement qui exécute le mandat d'achat. Il en résulte une incertitude pour le calcul de l'incidence formelle, incertitude qui aboutit à des attributions de dépenses élevées aux cantons économiquement solides.
- Emplois

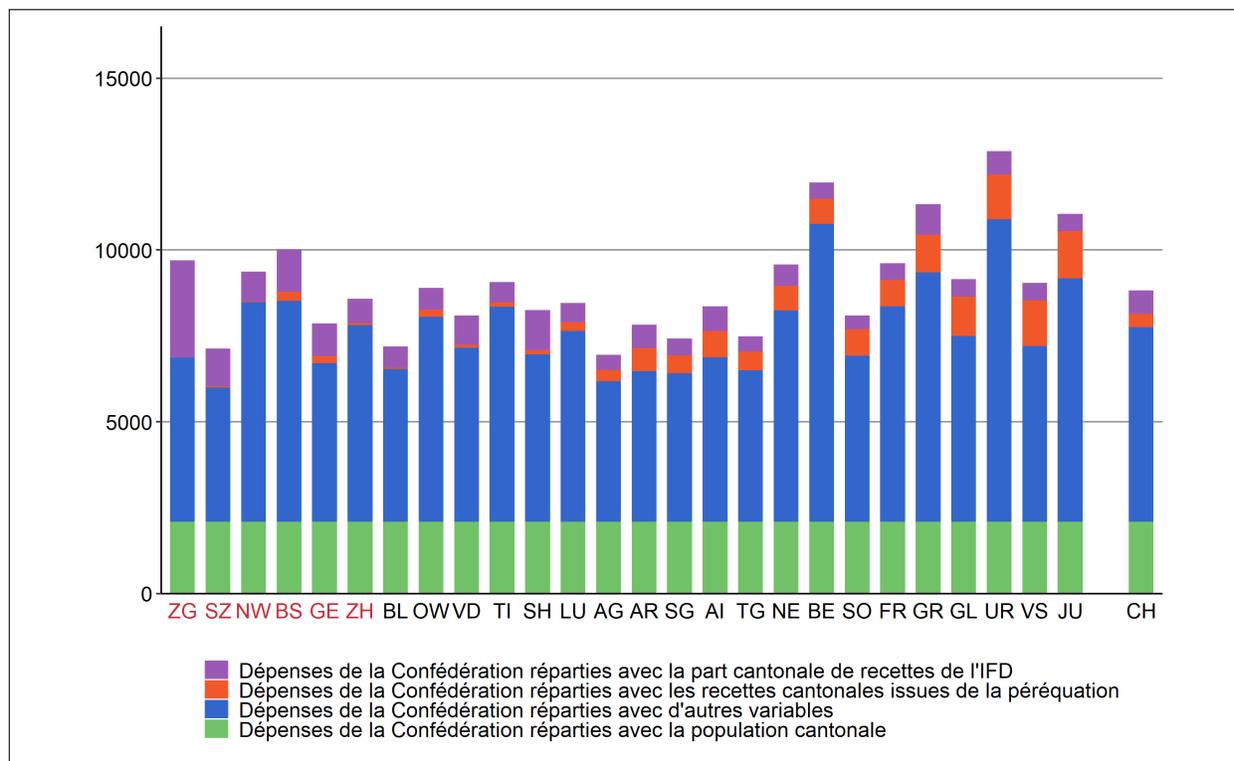
Les dépenses de personnel de la Confédération sont réparties entre les cantons à l'aide des statistiques salariales de l'Office fédéral du personnel (OFPER) et du domaine des EPF.

 - Bien que les statistiques salariales ne couvrent qu'une partie (administration fédérale centrale et domaine des EPF), certes majeure, des dépenses de personnel du sous-secteur «Confédération», elles servent de clé de répartition pour l'ensemble de ces dépenses.
 - La répartition des dépenses de personnel intervient selon le canton de domicile sur la base de l'hypothèse que la grande majorité des effets des salaires du personnel de la Confédération se produisent dans le lieu d'imposition des salaires.

Si la ventilation par canton est claire pour certains postes de dépenses et de recettes de la Confédération, le choix des variables de répartition pour d'autres postes présente un certain caractère arbitraire. En dépit des réserves formulées, il convient de constater que les principales conclusions concernant les retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons restent les mêmes, quelle que soit la variable de répartition choisie et son caractère arbitraire. Si l'on applique le critère des soldes de financement cantonaux, les cantons à fort potentiel de ressources sont des contributeurs nets et les cantons à faible potentiel sont des bénéficiaires nets (voir figure 6). Ce résultat important est obtenu même quand les dépenses globales de la Confédération sont réparties par habitant et donc de manière uniforme entre les cantons. La stabilité du résultat tient surtout au fait qu'une part importante de l'effet de la distribution des activités de la Confédération est liée aux recettes, en particulier par l'intermédiaire de l'IFD, dont l'origine par canton est connue. Alors que les principales conclusions restent identiques, indépendamment du choix des variables de répartition, les chiffres relatifs aux incidences par habitant des activités de la Confédération, en francs et en centimes, varient en fonction des variables de répartition utilisées. C'est la raison pour laquelle l'interprétation de ces chiffres par habitant exige une certaine prudence.

La figure 7 présente la ventilation des dépenses de la Confédération selon les principales variables de répartition pour la période actuelle (2017 à 2020) et montre, notamment, la part des dépenses de la Confédération répartie en fonction de la population (variable de répartition «par défaut»). Ce montant forfaitaire par habitant, d'un peu plus de 2000 francs, correspond en moyenne à environ 24 % des dépenses de la Confédération en faveur des cantons et représente un potentiel d'amélioration pour l'analyse. Atteignant 24 % durant la période en 2013 à 2017 et 25 % durant la période 2009 à 2012, il ne varie guère durant les périodes étudiées.

Figure 7: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; période actuelle (2017–2020); selon variable de répartition¹⁷



6.1.3 Mode de répartition des recettes et des dépenses de la Confédération

Les deux tableaux ci-dessous montrent les variables de répartition utilisées dans le rapport pour la répartition des dépenses (tableau 1) ou des recettes de la Confédération (tableau 2), avec les groupes par nature concernés (sf_grpe) et la désignation du sous-secteur consolidé «Confédération» selon le modèle SF de la statistique financière. Pour des raisons de lisibilité, les groupes par nature, à un et deux chiffres, figurent dans les tableaux même s'ils ne sont pas répartis directement, mais par l'intermédiaire de sous-postes. Pour le reste, les tableaux ne contiennent que les groupes par nature de la Confédération pour lesquels des montants ont été saisis entre 2009 et 2020. Le tableau 3 décrit les variables de répartition et leurs sources. Il ne contient aussi que les variables qui ont effectivement été appliquées entre 2009 et 2020.

¹⁷ Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

Tableau 1: Variables utilisées pour la répartition par canton des dépenses de la Confédération

sf_grpe	sf_grpe désignation	Variable de répartition
3	Dépenses	
30	Dépenses de personnel	
300	Autorités, commissions et juges	salaire
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	salaire
303	Travailleurs temporaires	salaire
305	Cotisations de l'employeur	c.305
306	Prestations de l'employeur	salaire
309	Autres dépenses de personnel	salaire
31	Dépenses de biens et services et autres dépenses d'exploitation	StatPA
32	Dépenses d'armement	StatPA
34	Dépenses financières	pop
36	Dépenses de transfert	
3601	Parts de recettes destinées aux cantons et aux concordats	4600cant
3603	Parts de recettes destinées aux assurances sociales publiques	c.3603
361	Indemnités	4610cant
362	Péréquation financière et compensation des charges	4620cant
3631	Contributions aux cantons et concordats	4630cant
3632	Contributions aux communes et syndicats intercommunaux	4630com
3633	Contributions aux assurances sociales publiques	c.3633
3634	Contributions aux entreprises publiques	pop
3635	Contributions aux entreprises privées	pop
3636	Contributions aux organisations privées à but non lucratif	pop
3637	Contributions aux ménages privés	pop
3638	Contributions à l'étranger	pop
369	Autres dépenses de transfert	pop
38	Dépenses extraordinaires	
380	Dépenses de personnel extraordinaires	pop
381	Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation extraordinaires	pop
3860	Dépenses de transfert extraordinaires; Confédération	pop
3861	Dépenses de transfert extraordinaires; cantons et concordats	4860cant
3863	Dépenses de transfert extraordinaires; assurances sociales publiques	pop, IRHT
3865	Dépenses de transfert extraordinaires; entreprises privées	pop, c.3865
3866	Dépenses de transfert extraordinaires; organisations privées à but non lucratif	pop
3867	Dépenses de transfert extraordinaires; ménages privés	pop
3868	Dépenses de transfert extraordinaires; étranger	pop
5	Dépenses d'investissement	
50	Immobilisations corporelles	StatPA
52	Investissements, immobilisations incorporelles	StatPA
54	Prêts	pop
55	Participations et capital social	pop
57	Contributions à des investissements	
571	Contributions à des investissements, cantons et concordats	670cant
574	Contributions à des investissements, entreprises publiques	pop
575	Contributions à des investissements, entreprises privées	pop
576	Contributions à des investissements, organisations privées à but non lucratif	pop
577	Contributions à des investissements, ménages privés	pop
58	Dépenses d'investissement extraordinaires	
580	Investissements extraordinaires pour les immobilisations corporelles	pop
584	Investissements extraordinaires pour les prêts	pop
585	Investissements extraordinaires pour les participations et le capital social	pop

Tableau 2: Variables utilisées pour la répartition par canton des recettes de la Confédération

sf_grpe	sf_grpe désignation	Variable de répartition
4	Recettes	
40	Recettes fiscales	
400	Impôts directs, personnes physiques	46000cant
401	Impôts directs, personnes morales	46000cant
402	Autres impôts directs	IFD_pm
4040	Taxe sur la valeur ajoutée	PIB
4041	Droit de timbre	PIB
4042	Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	pop
4043	Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	pop
4044	Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et les autres produits pétroliers	pop
4045	Impôt sur le tabac	pop
4046	Impôt sur la bière	pop
4047	Imposition des boissons distillées (RFA)	pop
4049	Impôts à la consommation n.c.a.	PIB
405	Redevances sur la circulation	pop
406	Droits de douane (uniquement Confédération)	pop
407	Autres taxes	pop
41	Patentes et concessions	pop
42	Compensations	
420	Taxes de compensation	46002cant
421	Emoluments pour actes administratifs	pop
423	Frais d'écolage et taxes de cours	pop
424	Emoluments d'utilisation et prestations de service	pop
425	Recettes provenant de ventes	pop
426	Remboursements	pop
427	Amendes	pop
429	Autres compensations	pop
43	Autres recettes	pop
44	Recettes financières	pop
46	Recettes de transfert	
461	Indemnités	pop
4631	Contributions des cantons et concordats	3630cant
4632	Contributions des communes et syndicats intercommunaux	3630com
4634	Contributions des entreprises publiques	pop
4635	Contributions des entreprises privées	pop
4636	Contributions des organisations privées à but non lucratif	pop
4638	Contributions provenant de l'étranger	pop
469	Autres recettes de transfert	pop
48	Recettes extraordinaires	
481	Recettes extraordinaires de patentes, concessions	pop
483	Recettes diverses extraordinaires	pop
484	Recettes financières extraordinaires	pop
4864	Recettes de transfert extraordinaires, entreprises publiques	pop
6	Recettes d'investissement	
60	Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	pop
61	Remboursements	pop
62	Sortie d'immobilisations incorporelles	pop
64	Remboursement de prêts	pop
65	Transfert de participations	pop
67	Contributions à des investissements	
671	Contributions à des investissements, cantons et concordats	570cant
674	Contributions à des investissements, entreprises publiques	pop
68	Recettes d'investissement extraordinaires	
680	Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles	pop
684	Remboursement extraordinaire de prêts	pop
685	Transfert extraordinaire de participations	pop

Tableau 3: Description des variables utilisées pour la répartition des recettes et des dépenses de la Confédération

Variable de répartition	Description
3630com	Modèle SF: Contributions des communes à la Confédération.
3630cant	Modèle SF: Contributions des cantons à la Confédération.
46000cant	Modèle SF: Part des cantons dans les recettes de l'impôt fédéral direct.
46002cant	Modèle SF: Part des cantons dans les recettes de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.
4600cant	Modèle SF: Part des cantons dans les recettes de l'impôt fédéral direct.
4610cant	Modèle SF: Indemnités des cantons à la Confédération.
4620cant	Modèle SF: Péréquation financière et compensation des charges, de la Confédération aux cantons.
4630com	Modèle SF: Contributions de la Confédération aux communes.
4630cant	Modèle SF: Contributions de la Confédération aux cantons.
570cant	Modèle SF: Contributions à des investissements, des cantons à la Confédération.
670cant	Modèle SF: Contributions à des investissements, de la Confédération aux cantons.
c_305	Éléments de pondération pour la répartition des cotisations de l'employeur (sf_grpe 305): Salaires (OFPER, EPF; pour la répartition de la part de la caisse de pensions), rentes AVS et AI (OFAS; pour la répartition des autres cotisations de l'employeur). Une certaine part de cette variable de répartition ne peut pas être directement attribuée aux cantons – elle est répartie proportionnellement au nombre d'habitants.
c_3603	Éléments de pondération pour la répartition des parts des recettes des assurances sociales publiques sf_grpe 3603): Rentes AVS (OFAS; pour la répartition des parts de recettes de l'AVS) et rentes AI (OFAS; pour la répartition des parts de recettes de l'AI).
c_3633	Éléments de pondération pour la répartition des contributions aux assurances sociales publiques (sf_grpe 3633): Rentes AVS (OFAS; pour la répartition des contributions à l'AVS) et rentes AI (OFAS; pour la répartition des contributions à l'AI).
IFD_pm	AFC: Impôt fédéral direct, personnes morales.
PIB	OFS: Produit intérieur brut cantonal.
salaire	OFPER, EPF: Salaire à verser par l'administration fédérale centrale et les EPF par canton de domicile. Une certaine part de cette variable de répartition ne peut pas être directement attribuée aux cantons – elle est répartie proportionnellement au nombre d'habitants.
pop	OFS: Population résidante permanente à la fin de l'année.
StatPA	OFCL: Statistique des paiements liés aux achats de la Confédération auprès d'entreprises ayant leur siège en Suisse. Une certaine part de cette variable de répartition ne peut pas être directement attribuée aux cantons – elle est répartie proportionnellement au nombre d'habitants.
4860cant	[COVID-19] Modèle SF: Recettes de transfert extraordinaires de la Confédération aux cantons.
c_3865	[COVID-19] Éléments de pondération pour la répartition des contributions aux entreprises privées (sf_grpe 3865): OFAS; allocation pour perte de gain dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Une partie du sf_grpe 3865 (env. 3,2 %) concerne d'autres contributions, réparties en fonction de la population.
IRHT	[COVID-19] SECO: Versements de l'assurance-chômage au titre de la réduction des horaires de travail (RHT) par canton.

6.2 Répartition des dépenses et recettes de la Confédération entre cantons

6.2.1 Répartition des dépenses de la Confédération entre cantons

Figure 8: Dépenses de la Confédération par canton; en % du PIB cantonal; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes.

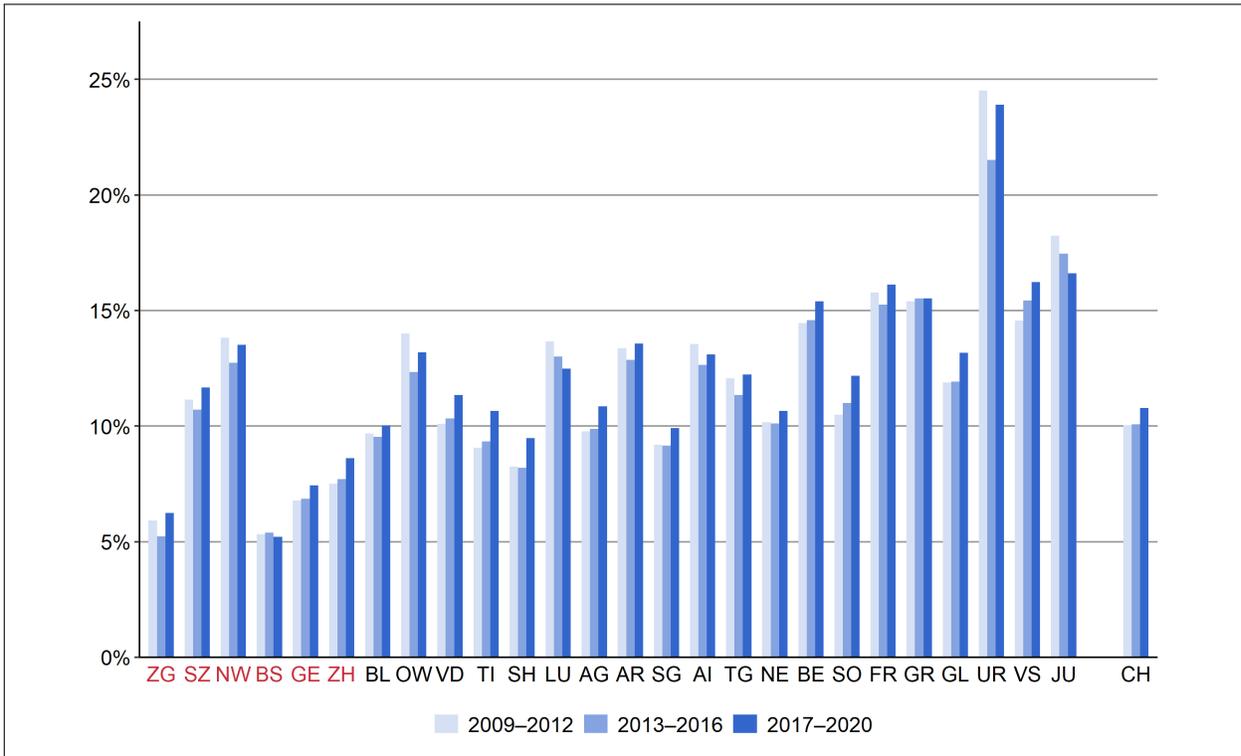


Figure 9: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes.

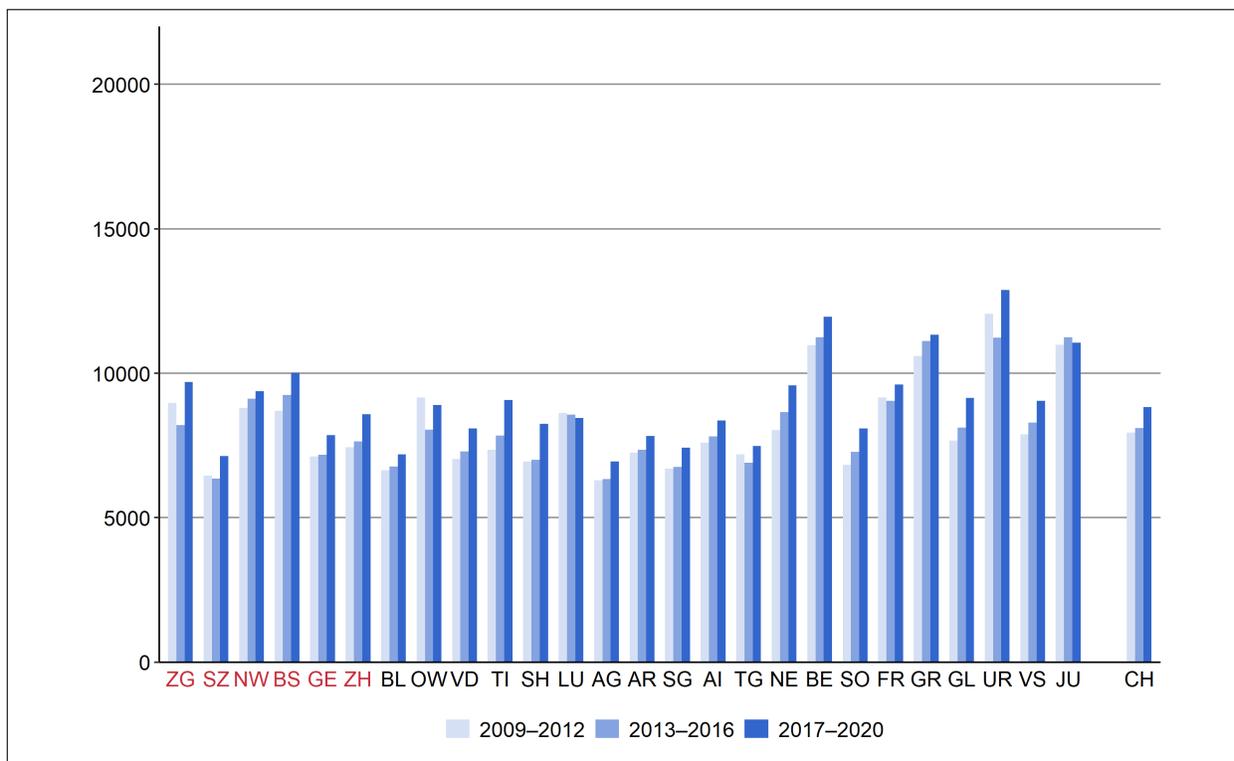


Figure 10: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; période actuelle (2017–2020); par nature.

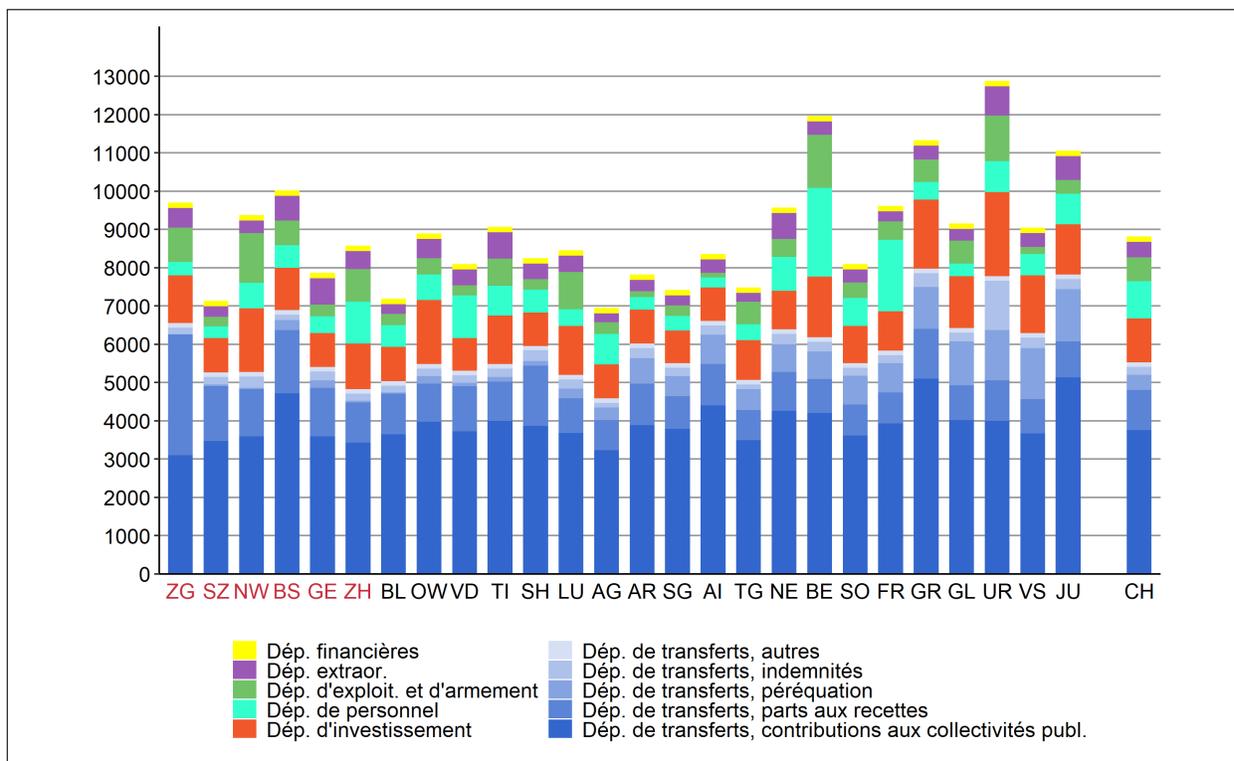


Figure 11: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes; par groupe par nature.

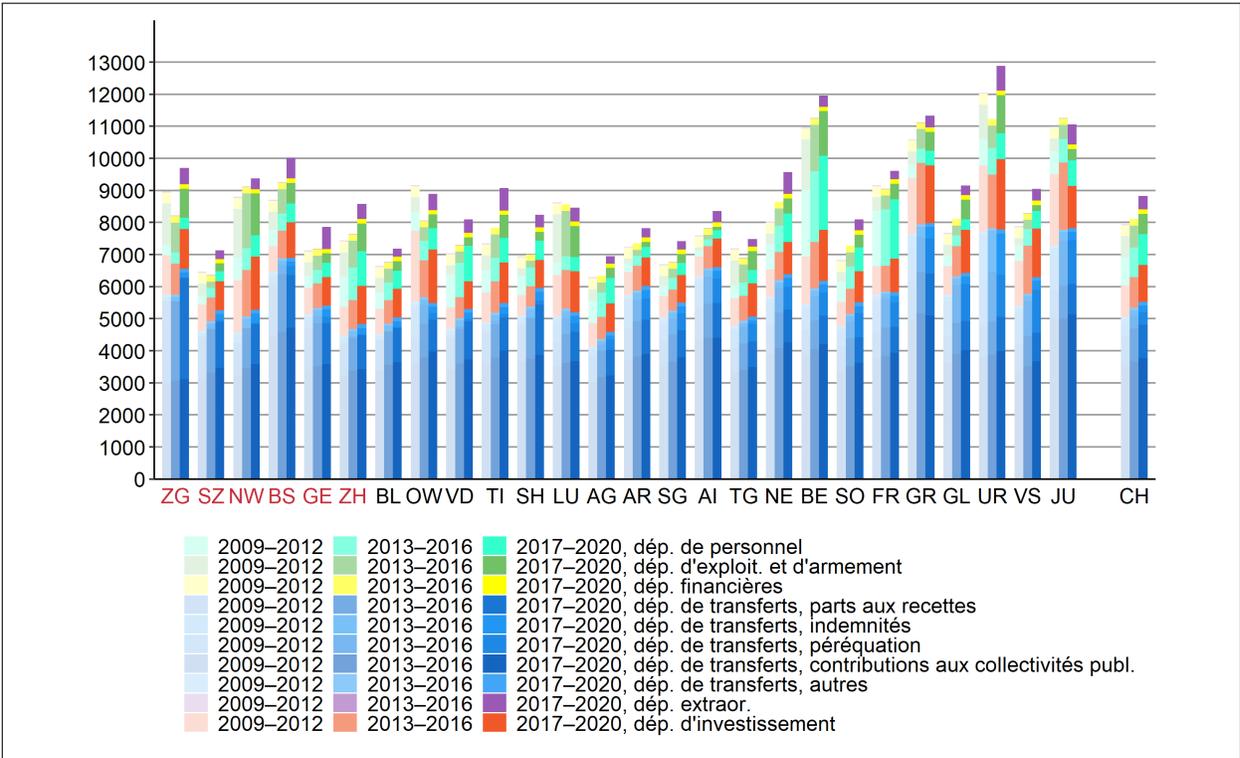


Figure 12: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; période actuelle (2017–2020); par fonction.

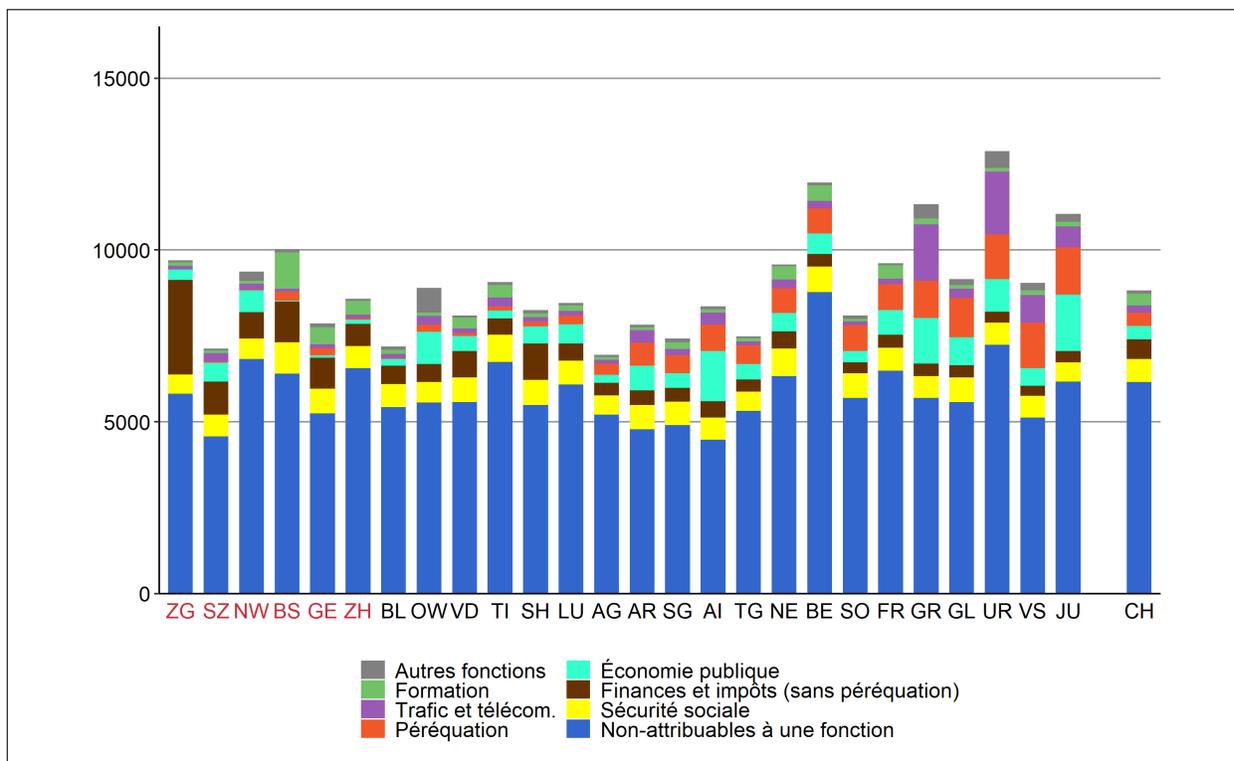
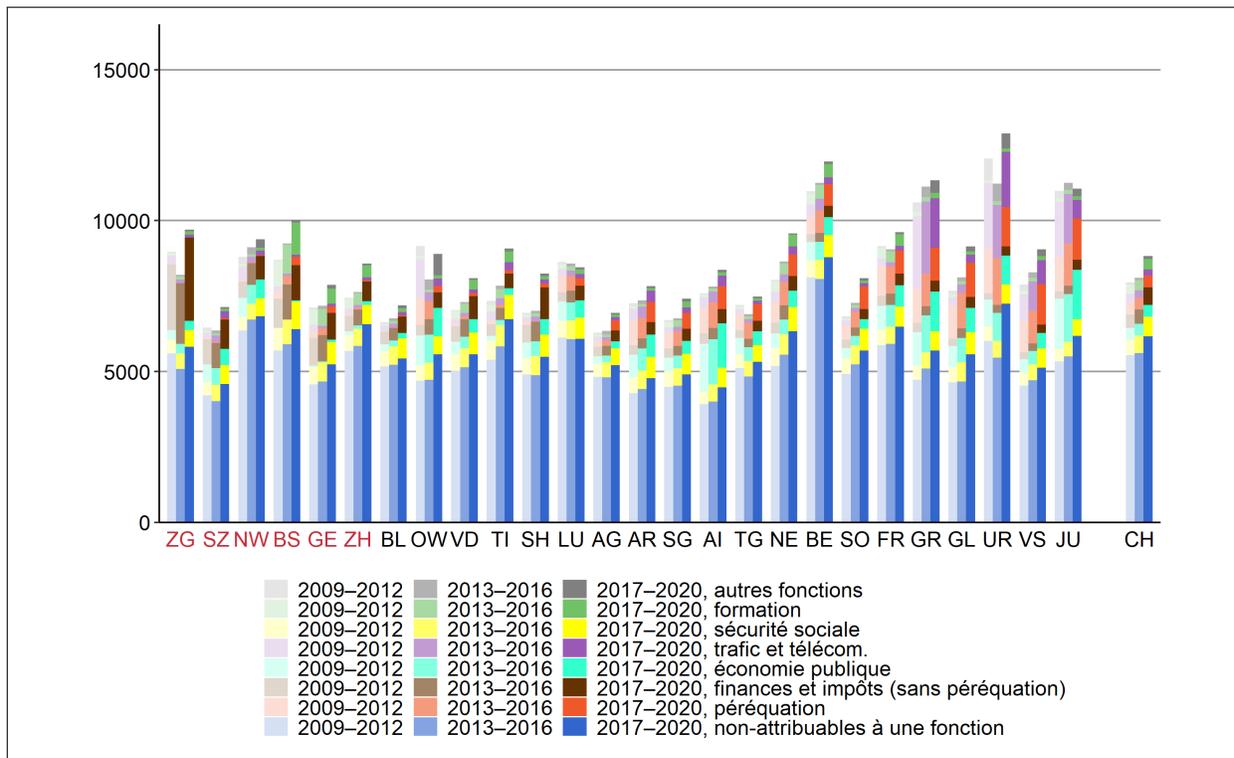


Figure 13: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes; par fonction.



6.2.2 Répartition des recettes de la Confédération entre cantons

Figure 14: Recettes de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; période actuelle (2017–2020); par groupe par nature.

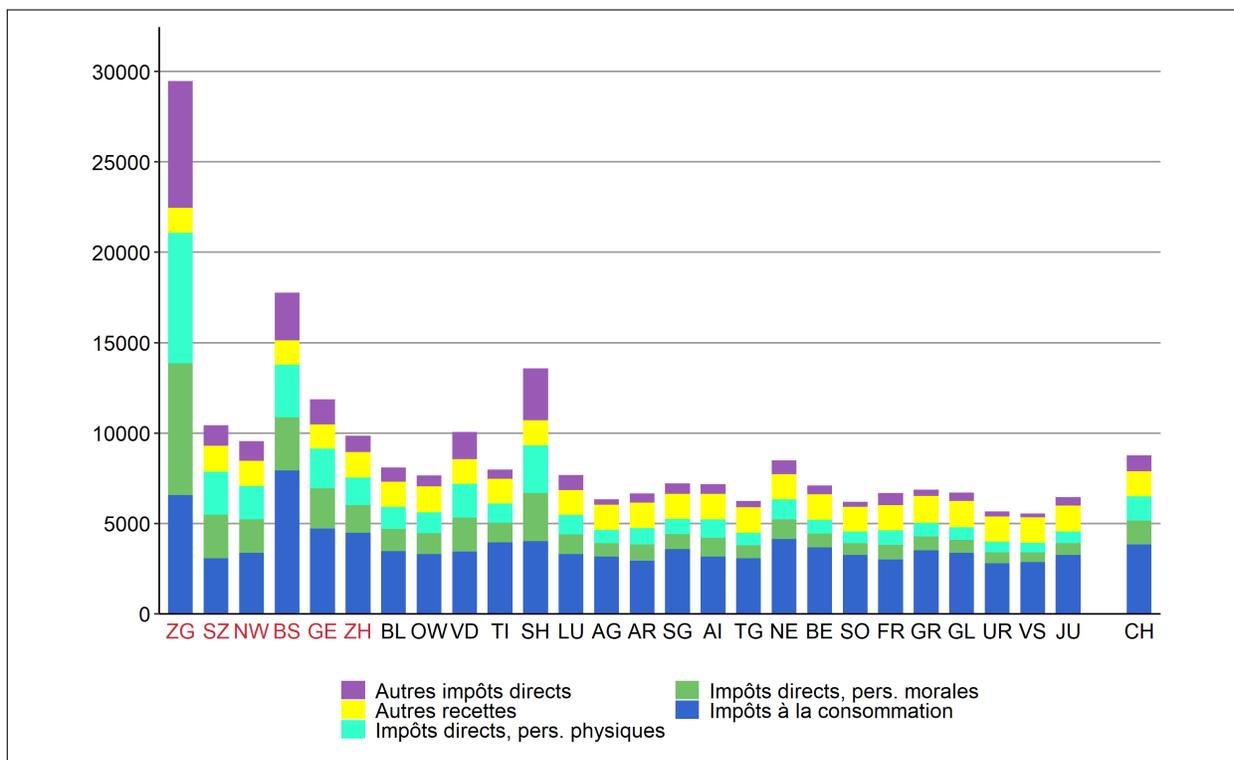
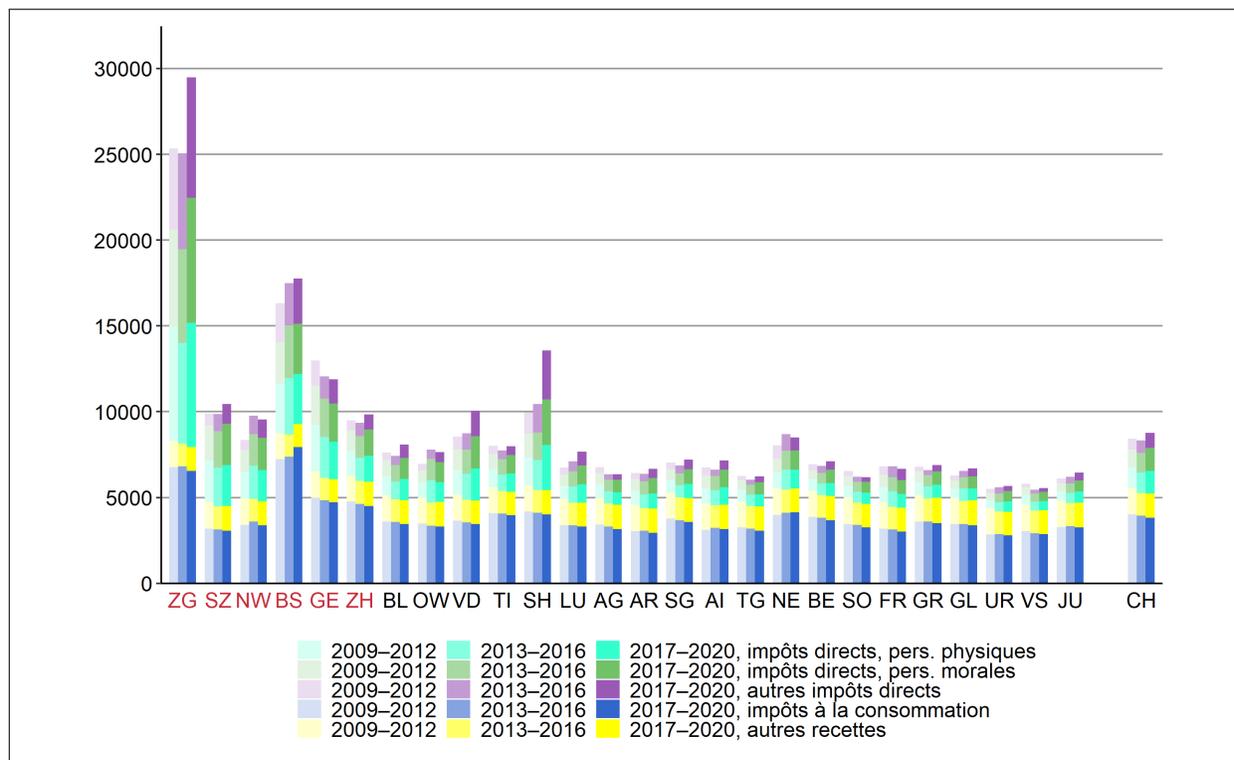


Figure 15: Recettes de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; comparaison de la période actuelle (2017–2020) avec les deux périodes précédentes; par groupe par nature.



6.3 Impact des dépenses en lien avec la pandémie de COVID-19

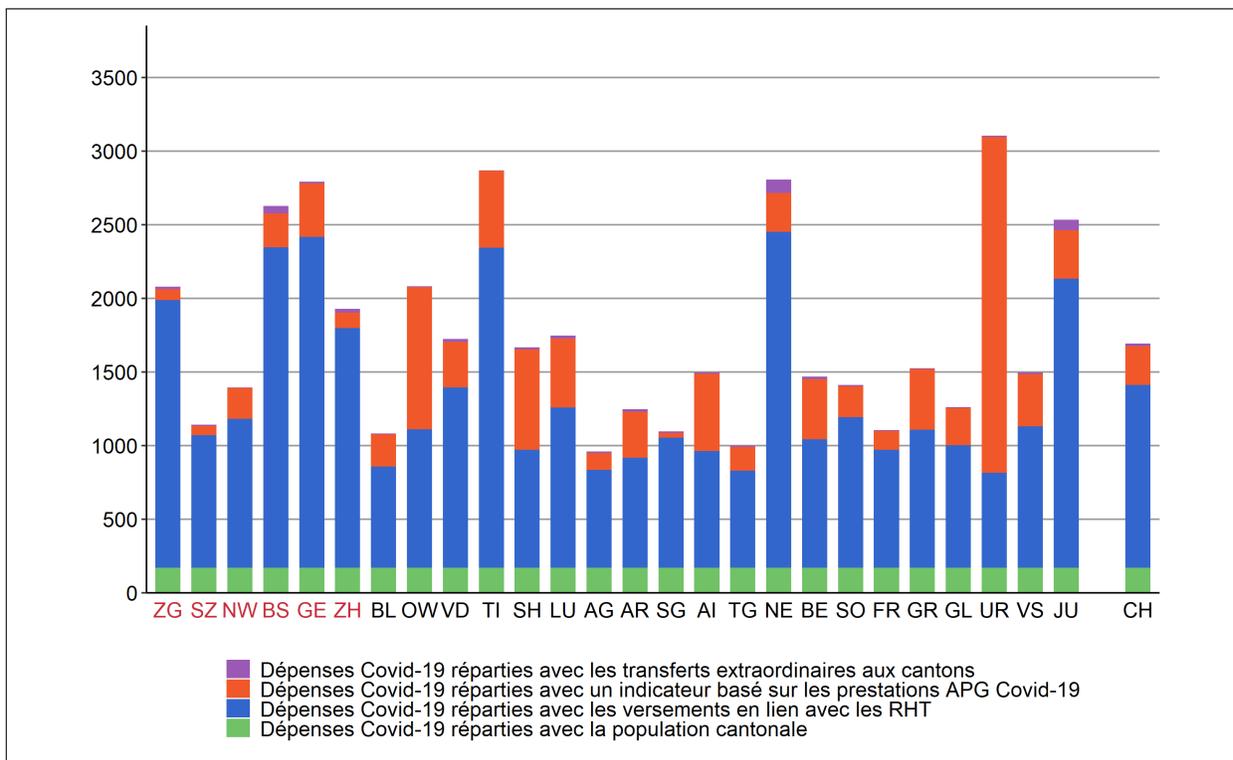
Tous les résultats présentés aux chapitres 2 à 4 incluent les dépenses ordinaires et extraordinaires en lien avec la lutte contre la pandémie de COVID-19 (dépenses ci-après). Or la plupart d'entre elles sont très importantes, extraordinaires, et ne concernent que l'année 2020 dans la période sous revue, ce qui pourrait rendre difficile la comparaison entre les périodes analysées. Afin de tenir compte du caractère extraordinaire de la crise de COVID-19 et des dépenses qui y sont liées, le présent paragraphe propose une analyse de sensibilité de nos résultats à l'exclusion des dépenses COVID. L'analyse est faite en deux temps. Tout d'abord, les dépenses liées au COVID-19 ont été réparties entre cantons au moyen de clés de répartition spécifiques à ces dépenses. Ensuite, les dépenses de la Confédération ainsi que les soldes de financement par habitant ont été recalculés sans les dépenses COVID puis comparés aux chiffres initiaux.

Les dépenses de la Confédération liées à la pandémie se montent à 14,7 milliards de francs pour l'année 2020, dont 10,8 milliards au titre de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage pour financer les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT). Grâce aux statistiques du SECO, nous connaissons la répartition des indemnités par canton ce qui permet la ventilation du montant total¹⁸. Un autre poste important de dépenses de la Confédération dans la lutte contre le COVID-19 sont les 2,2 milliards servant à financer l'allocation pour perte de gain (APG), qui ont permis de compenser les pertes des travailleurs indépendants ayant dû interrompre ou fortement réduire leur activité à cause de la pandémie. La statistique de l'APG de l'Office fédéral des assurances sociales permet de connaître

¹⁸ Le siège de l'entreprise est déterminant et non les différents établissements. Il faut donc traiter ces résultats avec prudence.

les montants versés par canton et ainsi de ventiler le montant total en fonction des cantons. Le reste des dépenses liées au COVID-19, pour lesquelles nous ne disposons pas de clé de répartition, est réparti selon la population¹⁹.

Figure 16: Dépenses de la Confédération par canton en lien avec la pandémie de COVID-19; en francs par habitant; selon variable de répartition; année 2020²⁰



La figure 16 présente les dépenses COVID de la Confédération par canton, en francs par habitant et différenciées selon la variable de répartition utilisée. Comme dans les autres figures, les cantons sont classés en fonction des montants nets versés/reçus au titre de la péréquation. Cette figure montre une forte disparité des dépenses entre cantons sans toutefois mettre en évidence un lien clair entre ces dépenses et les transferts péréquatifs. Cela est normal dans la mesure où ces dépenses ont été allouées en fonction de l'impact de la crise de COVID-19 sur les cantons et non en fonction de leur situation structurelle en matière de ressources ou de charges.

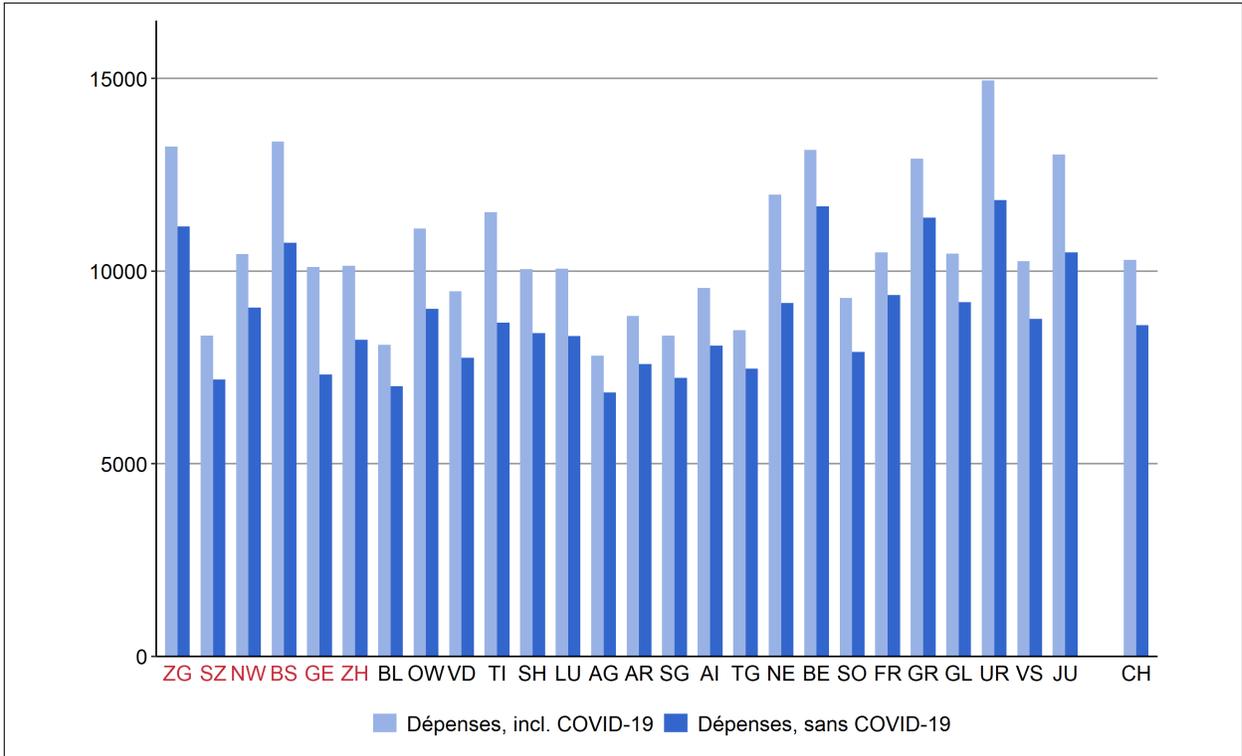
La figure 17 présente les dépenses de la Confédération par canton en francs par habitant pour l'année 2020 avec et sans les dépenses COVID. Elle montre que l'exclusion des dépenses liées à la pandémie a un impact clair sur les dépenses par habitant en 2020. Cependant, la figure 18 indique que l'inclusion ou non de ces dépenses ne modifie pas fondamentalement l'analyse du chapitre 2, ni les conclusions

19 Le groupe par nature 3861 «Dépenses de transfert extraordinaires; cantons et concordats» des comptes de la Confédération n'est pas ventilé sur la base de la population sur le groupe par nature 4860 «Recettes de transfert extraordinaires, Confédération» des comptes des cantons.

20 Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

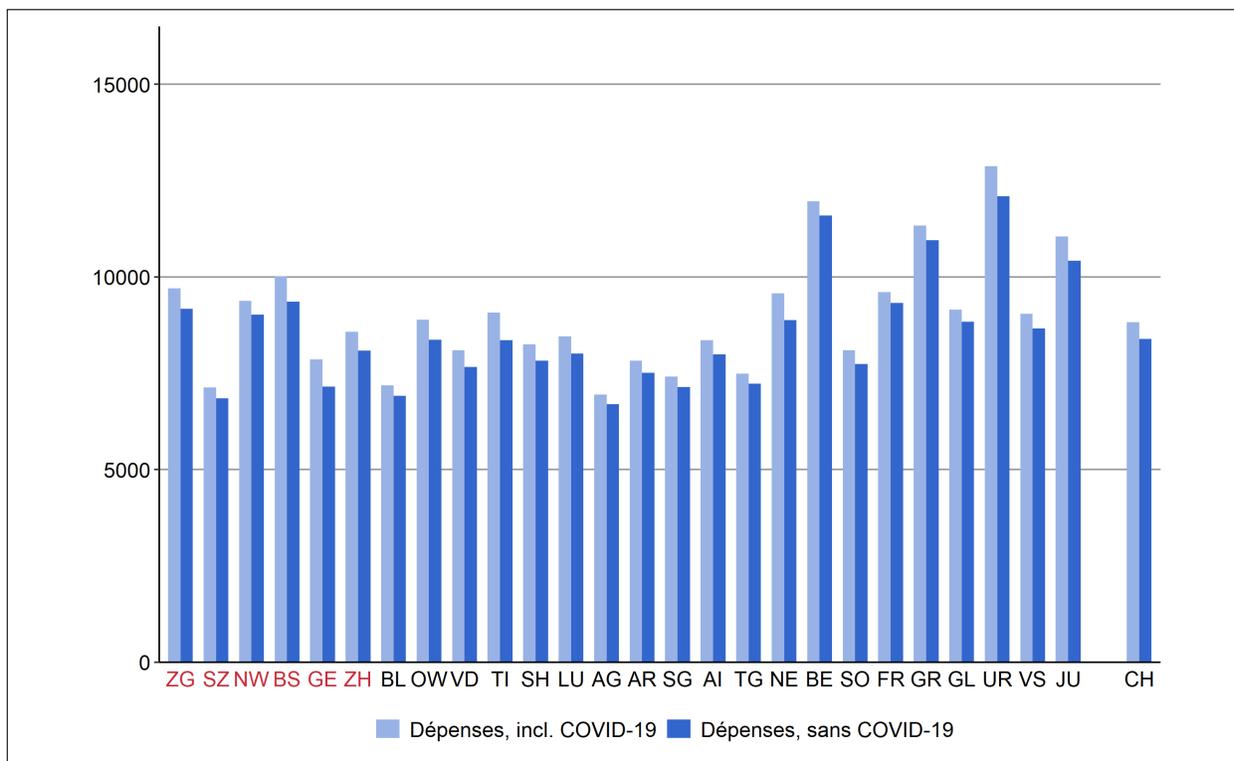
du présent rapport. L'effet des dépenses du COVID est notamment atténué par le fait que l'analyse est effectuée sur une période de quatre ans. Le constat est identique concernant l'examen des soldes de financement (voir figures 19 et 20).

Figure 17: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; avec et sans dépenses en lien avec la pandémie de COVID-19; année 2020²¹



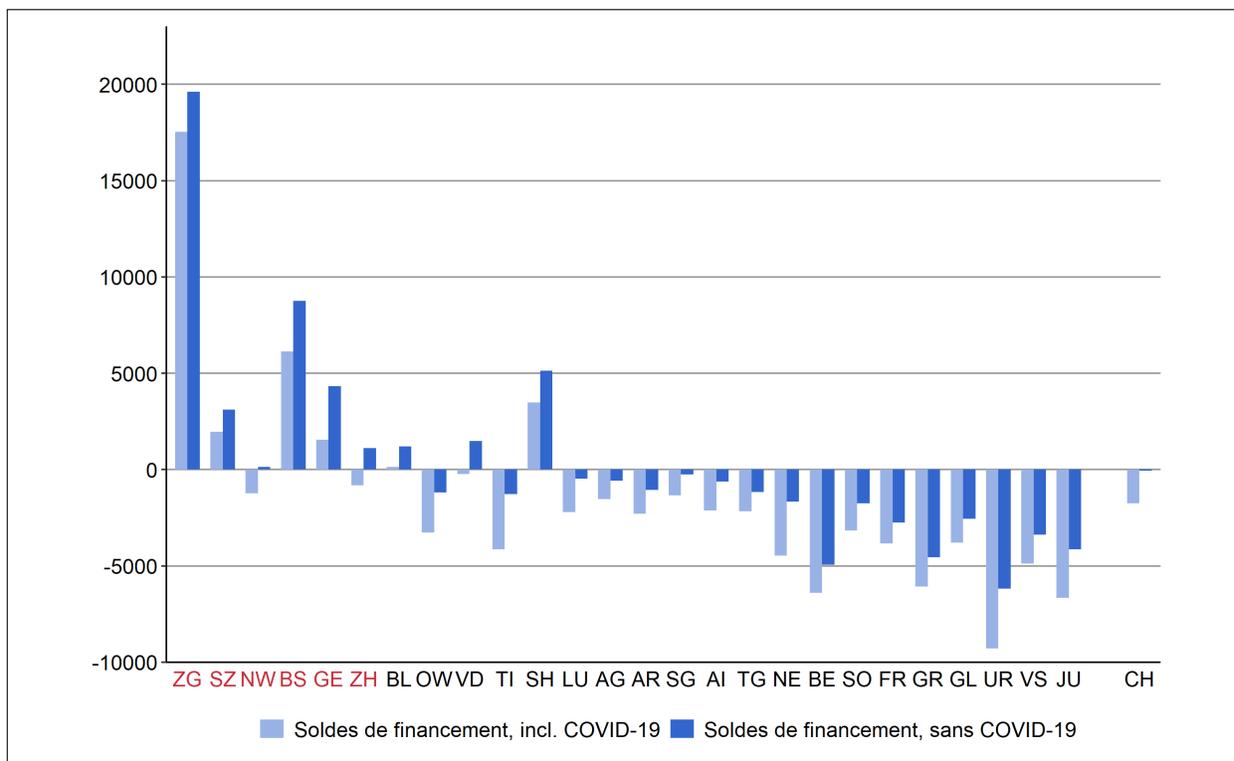
21 Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

Figure 18: Dépenses de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; avec et sans dépenses en lien avec la pandémie de COVID-19; période actuelle (2017–2020)²²



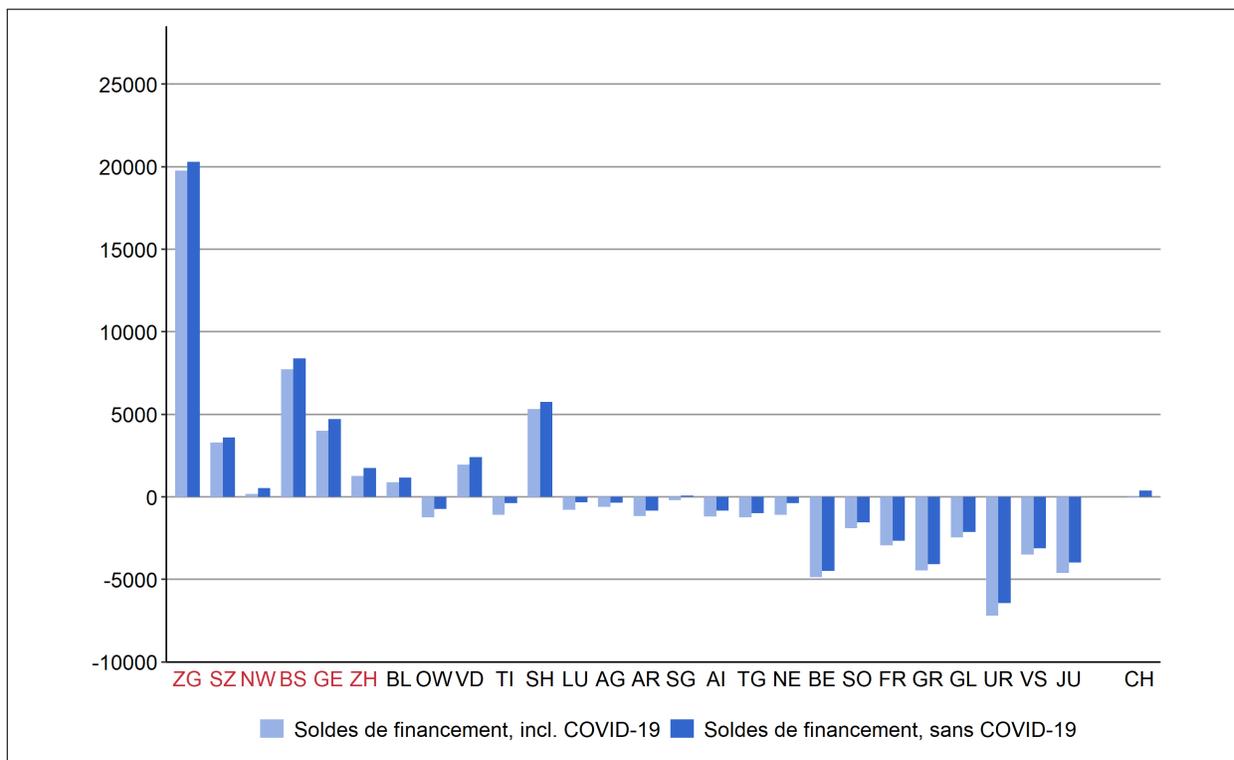
22 Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

Figure 19: Solde de financement de la Confédération par canton; en francs par habitant; avec et sans dépenses en lien avec la pandémie de COVID-19; année 2020²³



23 Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.

Figure 20: Solde de financement de la Confédération par canton; en francs par habitant; moyenne sur quatre ans; avec et sans dépenses en lien avec la pandémie de COVID-19; période actuelle (2017–2020)²⁴



24 Les cantons sont classés sur l'axe horizontal en fonction des montants nets versés/reçus sur la période 2017 à 2020 dans le cadre du mécanisme de la péréquation. L'abréviation des cantons qui sont des contributeurs nets à la péréquation est colorée en rouge.